Parti Ouvrier Belge -- Conseil Général

N° d'Ordre 64
N° de Cl. 1879

COMPTE RENDU OFFICIEL

DU

XXXIIe CONGRÈS ANNUEL

TENU

les 26, 27 et 28 mars 1921

A LA

MAISON DU PEUPLE D'ANVERS

BRUXELLES
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LUCIFER
Directeur : S. Vanden Bosch
Place de la Chapelle, 8

1921

Lecture sur place
FLM.8°
0212
BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1704775

1294630

Parti Ouvrier Belge -- Conseil Général

COMPTE RENDU OFFICIEL

DU

XXXII^e^ CONGRÈS ANNUEL

TENU

les 26, 27 et 28 mars 1921

A LA

MAISON DU PEUPLE D'ANVERS

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

BRUXELLES
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE LUCIFER
Directeur : S Vanden Bosch
Place de la Chapelle, 8

1921

ORDRE DU JOUR :

1. Discussion des rapports des organismes nationaux :
   a) Bureau du Conseil général ;
   b) Commission de Contrôle de la Trésorerie ;
   c) Groupe parlementaire ;
   d) Centrale d'Education ouvrière ;
   e) La Presse : *Le Peuple, Vooruit, De Volksgazet.*
   Rapport de la Commission de Contrôle de la Presse ;
   f) Fédération nationale des Jeunes Gardes socialistes ;
   g) Commission syndicale ;
   h) Fédération des Coopératives.

2. Nomination : *a)* De deux membres de la Commission de Contrôle de la Trésorerie, dont un est rééligible ; *b)* de cinq membres pour la Commission de Contrôle de la presse officielle ; *c)* du Bureau du Conseil général (huit membres).

3. Revision des statuts : *a)* Modification aux articles 3, 25 et 35 (rapporteurs : Citoyens Jauniaux et Oger) ; *b)* introduction d'un nouvel article (83bis) sur le cumul des mandataires (rapporteur : Citoyen Boulanger).

4. La Crise industrielle (rapporteur : Citoyen C. Mertens).

5. L'Industrialisation des chemins de fer (rapporteur : Citoyen Max Hallet).

6. La Question militaire (rapporteurs : Citoyens Mathieu et Hubin).

COMPTE RENDU OFFICIEL
DU
XXXII^e CONGRÈS ANNUEL

tenu les 26, 27 et 28 mars 1921

à la MAISON DU PEUPLE d'Anvers

PREMIÈRE JOURNÉE

Reprenant une ancienne tradition qui veut que, chaque année, les assises rouges du Parti ouvrier transportent dans l'une des villes du pays un foyer de rayonnement socialiste, le XXXII^e Congrès annuel du Parti ouvrier belge s'est ouvert samedi 26 mars, à 10 heures, dans la salle des fêtes de la Maison du Peuple d'Anvers. Cette circonstance donna aux délégués wallons l'occasion de se rendre compte des progrès énormes réalisés par le socialisme en pays flamand et notamment à Anvers.

Séance du matin

Le discours de bienvenue

C'est *Camille Huysmans* qui procède aux formalités d'ouverture. Il a la charge de souhaiter la bienvenue aux camarades étrangers et aux délégués.

Ma première pensée, dit-il, est pour les Géorgiens, dont le délégué, Tsérételli, est cloué au lit, à Paris. Nous avions espéré voir ici notre ami, surtout en ce moment, pour lui marquer notre estime et la confiance que nous avons dans la libération de son peuple.

Notre camarade Bromley représente ici le Parti ouvrier britannique. Je salue en lui le représentant d'une organisa-

tion formidable, qui a assumé la tâche lourde de reconstituer l'Internationale.

Nos amis Nemec et Winter représentent la Tchéco-Slovaquie. Nemec est l'aîné. Winter appartient à la jeune génération. Nemec a été l'éveilleur. Il a joué le rôle de Jean Volders, mais il a assisté au développement de son œuvre. Winter, qui était hier ministre du Travail, a réalisé dans son pays ce que Wauters a fait chez nous. Tous deux appartiennent à un prolétariat qui s'est trouvé devant la tâche difficile de la reconstruction, et qui aura à solutionner comme nous un problème linguistique.

Je salue maintenant les Belges. Les Wallons et les Flamands sont les bienvenus. Si nous pouvons les recevoir dans ce local, c'est surtout aux Wallons que nous le devons et notamment à Colleaux et à ses collègues de l'Union coopérative. Les Wallons sont donc chez eux, dans le sens littéral du mot, et nous ferons notre possible pour leur rendre le séjour agréable.

Un mot aux Flamands. Nous ne disputerons pas aux Gantois la primauté dans le mouvement. Ils ont été les devanciers. Leurs œuvres dépassent les nôtres. Mais nous n'oublierons pas,en ce jour, que le Parti ouvrier a été fondé à Anvers,en 1885,sous la présidence de Van Beveren et de Bertrand. Pendant les années qui ont suivi, nous avons vécu. Mais les dissensions intestines et l'insuffisance de la direction ont arrêté tout développement pendant près d'un quart de siècle. Aujourd'hui, le mal est vaincu. Nous étions 15,000 avant la guerre, nous sommes maintenant plus de 85,000. La classe ouvrière est unie. Il n'y a plus d'hostilité entre syndicats socialistes et syndicats indépendants. Le Parti ouvrier libéral est condamné. Et le sens de l'unité est tellement développé que si des tentatives étaient faites pour briser le bloc ouvrier, les fauteurs auraient à se repentir promptement de leur erreur.

Le sentiment de la lutte et du danger a d'ailleurs réuni tous les militants en un faisceau solide. Les élections communales sont prochaines. Il y avait moins d'un millier de conseillers en Belgique. Il y en aura un nombre plus considérable demain. Ces faits indiquent l'enjeu de la lutte.

Huysmans ajoute que le Congrès démontrera que les divergences d'ordre linguistique ne sont pas de nature à menacer l'unité d'action du prolétariat.

Le citoyen *Van Roosbroeck,* secrétaire général du Parti, au nom du Bureau du Conseil général, propose de confier la présidence du Congrès au citoyen Delvigne, député de Liége, et la vice-présidence au citoyen De Bruyne, député d'Anvers.

Le Congrès se rallie à la proposition.

Delvigne s'associe aux souhaits de bienvenue qu'Huysmans a adressés aux délégués étrangers et le remercie pour les paroles de bienvenue qu'il a adressées aux délégués belges. Il souhaite aux socialistes anversois, pour les prochaines élections communales, un succès aussi éclatant que celui qu'ils ont remporté aux élections législatives dernières.

Nous tenons aujourd'hui, continue Delvigne, notre septième Congrès depuis l'armistice. Alors nous ne savions pas si nous arriverions à regrouper les forces ouvrières et aujourd'hui, nous constituons l'un des plus puissants partis socialistes du monde.

Jamais nos syndicats n'ont été aussi vigoureux; jamais nos coopératives n'ont été si prospères; jamais notre représentation parlementaire n'a été si considérable; jamais le parti socialiste n'a été si puissant; jamais l'influence de la classe ouvrière, dans ce pays, n'a été si grande et ne s'est manifestée avec autant de vigueur et d'audace.

Tous les problèmes, nés ou surgis de la guerre, elle les a abordés en imprimant sur chacun d'eux la marque de sa pensée et de sa volonté. Elle a indiqué des solutions à la bourgeoisie et celles que la bourgeoisie a éludées, le temps ne les a pas enterrées; elles ont gagné un attrait qui les fait apparaître comme définitives au regard des solutions inopérantes de la classe dominante.

Celle-ci est impuissante à restaurer le monde; la crise actuelle atteste sa carence, son impuissance et sa faillite. Son heure dernière viendra bientôt; apprêtons-nous à l'ensevelir.

Apprêtons-nous-y avec le souci de ne rien détruire inutilement, de ne rien bouleverser sans raison, de ne rien faire qui puisse contrarier le jeu et le rendement des forces productives, car c'est nous qui, demain, serons les héritiers de la classe mourante.

Soyons vigilants. Appliquons-nous, patiemment, à la conquête des réformes qui nous rapprochent de notre idéal et

qui, comme le contrôle des entreprises, en permettant au prolétariat de pénétrer l'âme des choses, le mettront en mesure de se hausser jusqu'au niveau de ses destinées. Mais surtout, n'oublions jamais que les résultats obtenus, que la force acquise et le gage de son maintien, résultent de son harmonique organisation, de son unité et de sa discipline.

Notre pays est l'un des rares où les divisions et les déchirements n'ont pas dressé la classe ouvrière contre ellemême. C'est en raison de cela qu'au lieu de voir renaître, comme ailleurs, la réaction la plus forcenée et la plus bête et de voir abaisser le prolétariat, nous avons pu compléter l'arsenal de ses droits, arracher des conquêtes nouvelles et accroître la puissance de lutte des travailleurs.

Ces réalisations et ces résultats sont dûs à l'esprit d'unité et de discipline d'abord, à l'esprit de concorde, à l'estime réciproque et à la cordialité qui n'ont cessé de régner parmi nous. Je vous demande, camarades, que le même esprit et la même cordialité président à ces assises. *(Applaudissements.)*

Je déclare ouvert le XXXII[e] Congrès ordinaire du Parti ouvrier belge.

Le salut des socialistes anglais

Delvigne invite le camarade Bromley, représentant du Labour Party anglais, à prendre la parole.

Bromley (en anglais), après s'être excusé de ne connaître que sa langue, se dit fier d'être dans cette assemblée pour lui apporter le fraternel salut socialiste du Labour Party.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos luttes futures. Par les difficultés que nous éprouvons nous sentons les vôtres. Le but du Labour Party, comme le vôtre, est la disparition totale du régime capitaliste qui, dans les dernières années, a montré sa radicale impuissance.

Pour nous convaincre de cette impuissance, il suffit de considérer son attitude avant, pendant et après la guerre. Nous avons vu comment des généraux de salon ont sacrifié une partie de la jeunesse. L'organisation industrielle et financière a fait défaut. On nous a fait traverser la guerre

en passant de faute en faute : ce n'est pas l'action des classes dirigeantes qui nous a fait gagner la guerre.

Gagner la guerre? Certaines classes peuvent l'avoir gagnée,mais il semble bien que la classe ouvrière du monde l'ait perdue. (*Applaudissements.*)

Voyez dans quelles conditions on nous a conduits; nous avons deux millions de chômeurs,et l'on parle de réductions de salaire de 30 p. c. J'appartiens à une organisation qui ne se laissera pas faire. (*Applaudissements.*) Par tous ces signes, nous voyons que le capitalisme accomplit sa faillite.

Parlant de la commission d'enquête envoyée par le Labour Party en Irlande, et dont il a fait partie, il dit que le spectacle de ce peuple opprimé, fusillé, torturé, parce qu'il affirme une volonté de vie propre, est une honte non seulement pour l'Angleterre, mais pour l'humanité entière. (*Applaudissements.*)

Il est du devoir des prolétaires de tous les pays de protester contre cette façon honteuse dont le peuple irlandais est traité.

Cela est caractéristique pour la mentalité bourgeoise qui considère les petits peuples comme elle considère les prolétariats, c'est-à-dire des machines à produire.

Pour répondre au vœu du prolétariat, il faut une vie digne d'être vécue, et seul le socialisme peut la lui donner. Sans doute, la Ligue des Nations est une initiative heureuse, mais elle apparaît plus comme une ligue des gouvernements et non pas une ligue des peuples. La véritable ligue des peuples sera celle de l'Internationale. (*Applaudissements.*)

Pour bien montrer la nécessité de l'action internationale, l'orateur invoque l'exemple de la Révolution russe.

Nous n'avons pas à donner le blâme ou l'éloge au peuple russe, mais suivre avec une attention sympathique les diverses étapes de cette révolution qui est loin d'être terminée. Mais ce qui se passe en Russie montre qu'aucune révolution n'est possible si elle n'est véritablement poussée par un mouvement international. (*Applaudissements.*)

Un chancelier allemand disait à un ancien premier ministre anglais : « Comment se fait-il que vous teniez en respect par quelques policemen des millions de travailleurs? »

Notre premier ministre répondit :

« C'est parce que nous avons des hommes qui votent, mais ils votent pour les candidats que nous choisissons ! »

Mais les temps ont changé. Le socialisme a pénétré dans les rangs des Trades-Unions mêmes. Les partis capitalistes le sentent tellement, qu'alors qu'ils étaient jadis divisés en partis traditionnels, ils se coalisent contre nous. Mais notre puissance politique et sociale s'affirme avec une telle force que notre succès apparaît certain. Des pessimistes le renvoient à de longues années, tandis que des optimistes l'attendent pour des jours prochains. Je suis de ceux-là et je crois au jour prochain où, dans les grandes cités comme Bruxelles, Anvers, Londres, Paris, Berlin, s'érigeront des monuments commémorant les luttes, les peines et les sacrifices de ceux qui éveillèrent la classe prolétarienne, lui donnèrent la force de se libérer et de libérer le monde *(Applaudissements prolongés.)*

Le salut des socialistes de Tchéco-Slovaquie

Le *Président* donne ensuite la parole au citoyen *Nemec* qui, avec le camarade *Winter*, apporte le salut des social-démocrates tchéco-slovaques.

Nemec, président du Parti social-démocrate de Tchéco-Slovaquie (en langue tchèque), apporte le salut du prolétariat de son pays. Il remercie le Parti ouvrier d'avoir envoyé Vandervelde au dernier Congrès socialiste de Bohême. Cet appui a été très précieux.

L'orateur montre la similitude qui existe, non seulement entre l'histoire de la Belgique et celle de la Bohême, mais entre les méthodes de lutte du socialisme.

Après la guerre, dit-il, nous nous sommes trouvés devant les mêmes problèmes et nous les avons résolus dans le même sens.

Je ne veux pas juger l'œuvre des Soviets russes. Je constate seulement qu'elle n'a pas apporté la paix en Russie et surtout je suis d'avis que les méthodes communistes, si elles valent pour la Russie, n'ont aucune valeur chez nous.

Nemec termine en souhaitant que le Parti ouvrier belge devienne une des plus puissantes sections de l'Internationale ouvrière et en assurant que le Parti tchéco-slovaque sera à ses côtés. *(Applaudissements.)*

Le camarade *Winter* traduit ensuite le discours de Nemec en français.

Un télégramme de sympathie à la Géorgie

Le citoyen *Van Roosbroeck* donne quelques indications aux délégués concernant la question du logement, le concert artistique du soir et le meeting international du dimanche matin.

Il communique la lettre suivante du camarade Tsérételli, délégué du Parti social-démocrate de Géorgie :

Citoyen Jos. Van Roosbroeck,
secrétaire général du Parti ouvrier belge,
Bruxelles.

Cher Citoyen,

A mon grand regret, mon état de santé ne me permet pas d'aller à Anvers, comme j'en avais l'intention. Le camarade dont j'attendais l'arrivée et qui aurait pu me remplacer, n'a pu venir en raison des tristes événements qui se déroulent chez nous, de sorte que, malheureusement, notre parti n'aura pas de représentant à Anvers pour saluer le Congrès du Parti socialiste belge. Je le regrette d'autant plus vivement que le Parti belge, qui a fait preuve d'une sympathie si fraternelle à l'égard de la Géorgie, personnifie pour moi et pour tout notre parti l'idée de la solidarité de la classe ouvrière.

Veuillez agréer, cher Citoyen, l'expression de mes sentiments fraternels.

I. TSERETELLI.

Van Roosbroeck propose au Congrès de répondre par le télégramme suivant :

Le Congrès du Parti ouvrier belge, réuni à Anvers, a appris avec un sentiment de vif regret qu'une indisposition vous ait retenu à Paris. Il me charge de vous transmettre ses meilleurs vœux pour votre prompt rétablissement et vous exprimer une fois de plus la sympathie fraternelle que les travailleurs belges éprouvent pour le peuple géorgien dans la lutte qu'il mène pour son indépendance. La classe ouvrière belge espère que la guerre se terminera bientôt victorieusement pour le peuple géorgien et qu'il pourra alors travailler librement dans la paix et la prospérité au relèvement des ruines laissées par la guerre et ses conséquences.

Pour le Parti ouvrier belge :
JOS. VAN ROOSBROECK.

Le Congrès se rallie à cette proposition, à l'unanimité moins huit voix.

L'affaire Coppée

Le citoyen *Van Roosbroeck* propose au Congrès de voter l'ordre du jour suivant :

Le Congrès du Parti ouvrier belge, réuni à Anvers,

Prend acte de ce que le non-lieu rendu dans l'affaire Coppée par la Chambre des mises en accusation émeut considérablement l'opinion démocratique de Belgique ;

Constate que le jugement qui libère les intéressés ne touche pas le fond de la question et ne mentionne pas les accusations nettes formulées contre les barons Coppée après l'enquête des experts, notamment :

1. D'avoir vendu du charbon aux Allemands ;
2. D'avoir; pour ce faire, intensifié leur production, alors que les autres charbonniers réduisaient l'extraction aux quantités strictement indispensables ;
3. D'avoir voulu faire enlever leur secours-chômage aux ouvriers habitant les Flandres et qui ne voulaient pas travailler ;
4. D'avoir distribué, à leurs ouvriers au travail, des rations supplémentaires, contrairement aux règlements en usage, provoquant l'intervention du Comité National ;
5. D'avoir fabriqué du coke en quantités considérables, à seule fin de ravitailler l'ennemi de sous-produits (benzol et toluol), dont il avait besoin pour continuer la guerre ;

Le Congrès,

Rappelle que la justice a condamné souvent d'une manière impitoyable de malheureux soldats coupables d'un instant de faiblesse et des jeunes gens fanatiques, mais désintéressés, coupables d'un discours prononcé sous l'occupation, et il considère que l'attitude de la justice dans l'affaire Coppée prête à équivoque et ne peut que contribuer à renforcer, au sein de la classe ouvrière, l'opinion souvent émise qu'elle est une justice de classe, sévère pour les petits et indulgente pour les grands ;

C'est pourquoi le Congrès estime que l'affaire ne peut en rester là et qu'il est temps de donner satisfaction à l'opinion publique, qui exige que toute la lumière soit faite.

Le citoyen *Vandervelde* demande la parole et déclare : « Je tiens à dire que je suis le seul citoyen belge qui ne peut exprimer son opinion sur l'affaire Coppée. »

Le *Président* met ensuite aux voix l'ordre du jour, qui est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

La séance du matin est levée.

Séance de l'après-midi

Les Rapports du Bureau du Conseil Général

Le Congrès reprend ses travaux à 2 h. 45.

Le *Président* ouvre la discussion sur les rapports des organismes nationaux. Le rapport du Bureau du Conseil général ne soulève aucune observation. Il est adopté à l'unanimité. Il en est de même du rapport de la Commission de contrôle qui félicite le secrétaire général du Parti pour sa gestion. Voici ce rapport :

Conformément au mandat dont nous avons été chargés par le Congrès des 3, 4 et 5 avril 1920, nous avons procédé à différentes reprises à la vérification des comptes du Conseil général pour l'année 1920 écoulée.

Nous avons pointé poste par poste, collationné et contrôlé minutieusement toutes les pièces justificatives et revu toutes les additions. Nous sommes heureux de pouvoir déclarer que nous avons trouvé le tout parfaitement en règle.

Afin de nous permettre de procéder également à une vérification de caisse, nous avons contrôlé les écritures comptables jusqu'au jour même de notre vérification. De ce fait, nous avons pu constater qu'au 18 janvier 1921, l'avoir du Conseil général se monte à *241,487 fr. 39*.

Cette somme se décompose comme suit :

Compte courant à la Maison du Peuple . .	fr.	235,856.14
Compte chèque		4,503.97
Espèces		1,127.28
	Fr.	241,487.39

D'autre part, nous tenons à signaler que nous avons également vérifié le compte des souscriptions reçues en faveur du monument Jaurès.

Il a été souscrit au total pour une somme de 12,478 fr. 63, dont 10,000 francs ont déjà été versés au Comité organisateur, ce qui fait qu'il reste encore 2,478 fr. 63 à verser. Nous savons que, avant que l'appel du Conseil général ait été fait à cet égard, plusieurs groupes avaient déjà envoyé directement leur souscription au Comité organisateur. Néanmoins, nous nous permettons d'attirer l'attention des organisations qui n'auraient encore rien fait à cet égard, de bien vouloir soulever la question à bref délai. Il ne peut pas être dit que

le Parti ouvrier belge n'a pas fait son devoir, tout son devoir pour le grand tribun international : Jean Jaurès.

Nous ne voulons terminer ce rapport sans remercier le citoyen Van Roosbroeck pour la bonne obligeance qu'il a mise à nous faciliter notre tâche et le féliciter pour la bonne tenue de ses livres et écritures.

Les Vérificateurs,

J. LEEUW, YVON TRICOT, DE CALUWÉ.

Le Congrès aborde ensuite la discussion du

Rapport du Groupe parlementaire

de Brouckère. — Le premier reproche que je désire faire consiste en ceci : que je le trouve trop modeste. Il ne donne pas une idée de l'effort énorme, de la tâche difficile, presque impossible, que nos amis députés sont parvenus à mener à bien.

Mais il faut aussi examiner l'avenir. La tâche à accomplir est bien plus considérable encore. Il ne s'agit pas seulement d'une œuvre énorme de transformation politique. Ils doivent organiser le travail, organiser la paix.

C'est cet aspect que je veux examiner sans esprit d'acrimonie.

La politique que nous suivons est-elle la bonne? A côté de la question militaire, dont le Congrès s'occupera demain, je voudrais vous entretenir de notre politique internationale.

Ceux qui, comme moi, sont résolus à faire l'effort pour que la guerre ne se renouvelle plus, ont toutes les raisons d'être anxieux. Je veux considérer cet aspect à la lumière du besoin de l'unité nationale et de l'unité internationale.

Dans ce domaine, où les impulsions sont vives, les malentendus surgissent facilement.

Le terrain le plus ferme sur lequel nous puissions nous placer, est celui indiqué avec beaucoup de force et de clarté par notre ami Hubin. La justice exige que tous ceux qui ont commis des fautes en subissent les conséquences et en réparent les crimes. Je sais où se trouvent les responsabilités ; celles de l'impérialisme allemand apparaissent avant la guerre. On a ouvert les archives, et, après les révélations de Kautsky, toutes les lumières sont faites. La cause est entendue.

Je ne suis pas non plus de ceux qui exceptent le peuple allemand de ces responsabilités. Il a fait preuve, à l'égard de ses dirigeants, d'une soumission coupable.

Il faut qu'il en supporte les conséquences.

Il faut qu'il répare.

Il ne s'agit pas seulement des réparations matérielles, mais il y a aussi les réparations morales. Nous devons regretter que les gouvernements alliés, après avoir prétendu juger les coupables eux-mêmes, aient été à excès contraire et soient prêts à toutes les faiblesses.

Il faut punir les coupables.

Il faut aussi désarmer l'Allemagne.

Mais nous n'y arriverons pas contre la volonté du prolétariat allemand, mais avec son aide.

Il y a aussi les réparations matérielles. Aussi longtemps que des Stinnes pourront consacrer leurs bénéfices de guerre énormes à acheter des journaux et des usines étrangères, nous pourrons dire que l'Allemagne peut réparer dans une certaine mesure.

C'est dans ce grand esprit de justice et seulement en nous réclamant d'elle que nous pourrons trouver les bases d'une politique reconstructive permettant d'espérer voir naître une Europe nouvelle.

On nous dit que ce désir de justice, nous ne le rencontrons guère dans le gouvernement allemand. C'est vrai et c'est déplorable.

Je voudrais pouvoir dire que cet esprit de justice nous l'avons trouvé chez les puissances alliées. Ma conscience me l'interdit.

A Versailles, on a divisé les puissances entre grandes puissances et puissances à intérêt limité. Est-ce un esprit de justice qui a présidé au partage des dépouilles territoriales de l'Allemagne? La première réparation serait au gré de ce qu'on a pu faire restituer par l'Allemagne, sans s'occuper des petits, les puissances ouvrant entre elles la force de l'empoigne! *(Rires.)*

Voilà la justice entre Alliés. Et la justice dans les rapports avec l'Allemagne? Vous savez comment l'Allemagne a répondu par des propositions ridicules à des propositions exagérées et contraignant les Alliés à la rupture et à la politique des sanctions.

Je regrette que, lors du débat à la Chambre, le groupe parlementaire n'ait pas critiqué les sanctions que M. Briand lui-même estimait graves pour « certains alliés », c'est-à-dire pour nous.

Voyons ce que sont ces sanctions?

Les saisies des douanes allemandes sont-elles de quelque utilité? Le *Times* a montré qu'elles donneraient vraisemblablement sept cent cinquante mille livres sterling par mois et que leur perception coûtera davantage.

Sous prétexte de se faire payer, il faudra débourser des sommes nouvelles.

Les gages? Ceci est plus grave.

Nos armées ont avancé non pas pour étendre la zone d'occupation,mais pour saisir les gages, les ports allemands, et tenir l'Allemagne à la gorge.

On nous dit que la Belgique ne veut pas de politique de gages et qu'elle ne s'aventurera pas dans une politique d'aventures militaires.

J'enregistre cette déclaration avec grand plaisir, mais je me demande si la force des choses ne nous contraindra pas à marcher, une fois que l'on marche.

Quand les troupes alliées marchent, les nôtres suivent. Nous nous rapprochons d'Essen, la capitale du fer. Le premier point du programme des conservateurs français est réalisé. Ils veulent saisir le fer à Essen, le charbon dans la Ruhr et l'or à Francfort.

Cette politique des gages...

Jacquemotte. — Cette politique des gages, le Conseil général l'a admise.

de Brouckère. — Je n'ai pas l'habitude de parler par ordre. *(Applaudissements.)* Et puis, le Conseil général a répudié cette politique des gages.

Elle est dangereuse. La presse française nous dit que dans la Ruhr se trouvent les biens des capitalistes allemands, des Stinnes.

Stinnes n'est pas là. Il est à Berlin.

Mais ceux qui sont là, ce sont les ouvriers de la Ruhr, qui les premiers se sont élevés contre les agissements des militaires. Et quand demain ces ouvriers seront exaspérés par

la misère, ce sont nos troupes qui, peut-être, devront verser le sang ouvrier.

Et les 50 p. c.? Il n'en était pas question à la Conférence de Paris. Pendant le mois de février, dans les journaux anglais et français, pas une allusion à ces 50 p. c. Le *Temps*, qui énumérait toutes les formes de sanctions, n'a parlé des 50 p. c. que pour les condamner comme une solution inefficace pour l'Allemagne et dangereuse pour les Alliés.

M. Briand a déclaré que c'est une invention britannique. Il devait rentrer à Paris avec les sanctions ou bien M. Poincaré le mettait par terre.

L'Angletere voulait des concessions. Elles se trouvent dans les 50 p. c., mesure anglaise constituant bien moins une sanction véritable qu'une première mesure protectionniste.

L'Angleterre propose depuis longtemps des mesures pour se protéger contre l'industrie allemande. Elle a voté l'« antidumping bill ». C'est encore ce qu'elle vise en ce moment.

Mais nous n'avons pas les mêmes raisons qu'elle pour appuyer cette mesure. La taxe de 50 p. c. sur l'exportation a pour résultat de nous frapper en même temps que l'Allemagne.

Tout le trafic d'Anvers est menacé. Nous transformons quantité de produits allemands. Nous avons besoin de ses produits tinctoriaux, nous employons son papier. La loi des 50 p. c. aura pour conséquence d'entraver notre restauration économique. Le relèvement du port d'Anvers sera compromis; nos usines seront privées de matières premières ou de machines.

C'est donc une sanction qui se retourne contre nous.

Est-ce une mesure opportune qu'au lieu de suivre l'accord pour le partage des indemnités entre les Alliés, on permette à chacun de prendre ce qu'il peut prendre?

Maintenant que les Etats se paient eux-mêmes, que se produit-il? L'Angleterre important pour 30 millions de livres sterling, recevra 15 millions de livres, c'est-à-dire l'intérêt du capital qu'elle doit récupérer.

Nous perdons la priorité des 2 1/4 milliards de francs-or. M. Jaspar a peut-être longuement plaidé notre cause à Londres, mais voilà une plaidoirie qui nous coûte cher.

Dans le monde diplomatique, industriel, politique, tout le monde dit : les sanctions sont absurdes, mais elles ne doivent durer qu'un certain temps. Ce serait une politique de bluff, amenant l'Allemagne à changer sa tactique, sous les coups que nous lui portons.

Bien ! Mais si l'Allemagne persiste ? Allez-vous continuer à appliquer ces sanctions avec toutes leurs absurdités et leurs conséquences désastreuses ?

Certes, la Belgique veut de la pression et non des gages, mais quel est le point de vue qui prévaudra ? Le nôtre ou celui de la France ? Le gouvernement anglais est connu pour sa ténacité, sachant que les sanctions doivent fatalement mettre l'Europe dans une situation précaire et peuvent nous conduire à la guerre. Allons-nous avoir une politique à la remorque des gouvernements ou bien une politique de coalition ouvrière internationale ?

Je n'ai pas l'intention de faire le procès du gouvernement belge. Je savais que sa situation était difficile entre la France et l'Angleterre.

La France où les divisions de la classe ouvrière rendent nulle son action sur la politique de son pays et l'Angleterre où M. Lloyd George est prisonnier de la réaction.

Certes, on me dira qu'il est facile de critiquer et l'on peut me demander quelle est ma solution.

Je n'hésite pas à dire qu'elle doit être cherchée dans le droit.

Quand on parle du droit, certains camarades ont le sourire. Ils estiment qu'il n'est pas possible de parler de droit avec les Allemands.

Nous devrions toujours avoir la notion du droit présente. Toute notre lutte syndicale est une lutte pour le droit. Toute notre lutte politique aussi.

C'est une faute grave de toujours considérer l'Allemagne comme un bloc réactionnaire. Breitscheid et Wels ont prononcé au Reichstag des discours courageux, inspirés par la notion du droit. Nous devons travailler à ce qu'ils aient derrière eux des masses nombreuses.

J'ai suivi les discussions sur les réparations dans les divers parlements. Ailleurs, nos amis y ont fait des objections ; on y a répondu. Au Parlement belge, j'ai eu la tristesse de constater qu'on n'a pas examiné la légalité des sanctions.

Je le demande, sommes-nous dans la position morale qu'il faut pour réclamer des autres la loyauté lorsque nous n'osons pas regarder le droit en face?

Qu'on ne dise pas que c'est une argutie juridique. C'est l'esprit même du Traité de Versailles qui se trouve violé. On peut en penser ce qu'on veut, mais il y a un aspect en lui qui est sacré. Nous avons gagné la victoire du droit.

Maintenant l'Allemagne est vaincue. Les Alliés la tiennent à merci, lui imposent un traité dur et rude et qui, à certains points de vue, est injuste. Et on dit aux Allemands : Voilà les règles juridiques de la punition.

Et maintenant, parce que nous sommes légitimement indignés contre la déloyauté de l'Allemagne, nous lui disons : Tu seras écrasée dans l'Europe, sans même pouvoir invoquer les garanties que nous avons nous-mêmes créées pour toi et pour nous.

Citoyens, j'ai été dans la mêlée de la guerre, en révolutionnaire sincère qui ne se courbe pas devant la force. J'ai pris une part de la lutte et je garde mes douleurs. Mais ce n'est pas parce que j'aurais aidé à faire triompher le droit, que je voudrais devant l'ennemi vaincu bafouer l'idée même du droit. *(Applaudissements.)*

Nous ne parviendrons à nous en tenir au droit qu'en menant une politique propre en accord avec les prolétaires des autres pays.

Jacquemotte. — Contre les bourgeois de Belgique.

de Brouckère. — Avec les prolétaires de tous les pays, et lorsque je parle avec tout mon cœur, je ne veux pas me laisser détourner de ma démonstration par les interruptions. *(Applaudissements. Les délégués interpellent Jacquemotte.)*

Je ne veux pas échapper à mes responsabilités. J'admets que la notion du droit elle-même implique des sanctions. Mais celles qu'on a choisies ne sont pas heureuses.

Qui punira-t-on? Est-ce M. Stinnes? Non. Depuis que l'Allemagne est ruinée, les grandes fortunes se sont accrues dans des proportions considérables. Ceux qui seront frappés, ce seront les pauvres diables.

Si l'Entente veut faire œuvre commune avec l'Allemagne démocratique et prolétarienne, n'est-ce pas en frappant le haut capitalisme et en épargnant les prolétaires?

On ne peut ébaucher ici des projets. Nous occupons l'Allemagne rhénane. Qui est-ce donc qui nous empêche de prélever sur le capital de la rive gauche sa lourde part? Et si les sanctions étaient insuffisantes, je crois que l'on pourrait avancer sur l'autre rive du Rhin, non pas pour ajouter une oppression à une autre, mais pour faire expier au capitalisme son crime odieux en lui faisant rendre gorge.

En ce cas, nous serons accueillis non pas en oppresseurs, mais en libérateurs. *(Applaudissements.)*

L'orateur dépose l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Affirmant sa volonté de voir régler la question des indemnités dans un esprit de stricte équité, sans évasion de la part de l'Allemagne, avec, de la part des Alliés, un respect scrupuleux du droit ;

Insiste pour que les négociations rompues à Londres, soient reprises au plus tôt.

Charge son Conseil général de faire toutes les diligences nécessaires pour que les négociations directes entre les organisations ouvrières de l'Allemagne et des pays alliés soient poursuivies jusqu'à l'élaboration d'un programme commun que toutes les sections du prolétariat international s'engageront à défendre dans leurs pays respectifs avec toutes les forces dont elles disposent, de façon à ce qu'une paix solide, basée sur l'entente des peuples, soit enfin réta blie. *(Vifs applaudissements.)*

Vandervelde. — Très bien ! Très bien !

Mertens, secrétaire de la Commission syndicale, se déclare d'accord avec le texte de de Brouckère.

Celui-ci veut qu'une action d'unité ouvrière s'organise pour la réalisation d'un programme de pacification. Mais précisément, parce que cette semaine se réunissent les bureaux de la Fédération internationale syndicale et de la IIe Internationale, il est nécessaire de voir sur quelles bases peut se réaliser cette unité.

Il semble indéniable que nous, syndicalistes belges, et nos camarades syndicalistes français, ont le droit d'affirmer que nous voulons sincèrement cette unité.

Mais nous avons le droit de demander si nos anciens ennemis, qui viendront à Amsterdam, seront animés des mêmes sentiments. J'ai bien peur que non.

Au surplus, toute la classe ouvrière comprendra-t-elle le sens de ce que nous ferons dans l'intérêt suprême de notre

pays, de la paix et de l'humanité? Tenez, considérez ce que les ouvriers belges ont fait, quand la Commission syndicale a fait appel en faveur des enfants de Vienne.

Dans son ensemble, elle n'a pas fait son devoir. Pourquoi? Parce qu'il reste dans la masse des sentiments profonds de rancune et de meurtrissure.

Ils ont songé à la façon dont les Allemands les ont traités et comment ils s'entendaient pour nous dépouiller.

Ils ne nous disaient pas : Savez-vous payer? Ils disaient brutalement : « Es muss! » (Il faut.)

On ne peut me taxer de chauviniste, ni de patriotard, mais j'estime que nous avons le droit et le devoir d'exiger des délégués allemands autant de sincérité que nous manifestons dans nos relations internationales. Si nous prenons une décision à Amsterdam, entourons-nous des garanties nécessaires pour que nous ne soyons plus les dupes.

Qu'on n'exagère pas non plus les conséquences de l'occupation rhénane.

Faut-il rappeler que les organisations syndicales de Dusseldorf se sont empressées de se mettre en rapport avec le général français pour faire prévaloir leurs revendications?

Pour ce qui est des mineurs de la Ruhr, n'oublions pas qu'ils ont essayé de s'abriter derrière l'Internationale syndicale dans la question des coupes supplémentaires.

Allons à Amsterdam, discutons avec les délégués allemands. Mais ayons à leur égard une attitude claire et ferme et sachons réclamer d'eux l'engagement ferme d'exiger de leurs gouvernants et capitalistes les réparations, sans lesquelles il n'y a pas de justice et, partant, pas d'unité possible. *(Vifs applaudissements.)*

Piérard. — Je suis encore sous l'impression du beau discours de Louis de Brouckère, mais aussi sous l'influence des paroles courageuses de Mertens.

Je suis, sur bien des points, d'accord avec de Brouckère. Mais je crois nécessaire de vous dire dans quelle atmosphère s'est déroulé le débat à la Chambre.

Au Conseil général, nous avons discuté, avec un grand souci de clarté, les conséquences de la rupture des négociations de Londres. Nous voulions que les Allemands réparent, et, d'autre part, que les Alliés agissent dans un grand esprit de conciliation.

La guerre a provoqué des misères tellement formidables, qu'il est impossible à l'Allemagne de tout réparer. Les commissions de réparations ont évalué les dommages entre 8 et 900 milliards.

Il faut donc tenir compte de la capacité de réparer de l'Allemagne. En tous cas, nous ne voulions d'une marche ni sur Munich, ni sur Berlin.

Mais aussi, nous étions d'avis que les Alliés devaient conserver l'unité de front, car la Belgique ne pourrait rien sans le concours de ses voisins.

Nous devons exercer sur la politique des Alliés un contrôle direct.

L'heure n'est plus à la diplomatie secrète.

Il faut obtenir toutes les clartés sur la politique extérieure belge.

La Commission des Affaires étrangères ne peut être une délégation de la Chambre destinée à éviter les débats publics.

Combien de députés ne pensent que la sanction de 50 p.c. est absurde et le disent dans les couloirs?

Quand on a voulu faire des réserves à ce propos, en insistant sur le caractère d'arme à deux tranchants du prélèvement de 50 p. c., il s'est manifesté un intolérable esprit de sectarisme sur les bancs des partis bourgeois de la Chambre. Il y a des gens pour qui le salut au drapeau est tout le « Credo » et qui tentent de traiter toutes ces questions complexes par des couplets de la *Brabançonne*. On est allé jusqu'à traiter de Boche le seul représentant du Frontpartij qui a été quatre années dans les tranchées.

Contrairement à ce que croit de Brouckère, je suis convaincu de la légalité des sanctions que l'on veut prendre contre l'Allemagne.

Relisez l'article 8 du Traité que les Allemands ont signé. Mais la question était de savoir si ces mesures de coercition et de contrainte ne joueront pas contre nous.

Il faut espérer que ces sanctions ne seront que provisoires et que l'on pourra bientôt reprendre les négociations.

Rien dans ce bill d'essence anglaise ne prévoit l'affectation des prélèvements que l'on compte faire. Il faut que le produit de ces droits aille dans une caisse commune afin que le droit de priorité de la Belgique se trouve sauvegardé.

Or, à la Chambre des Communes, M. Chamberlain a

indiqué que ces mesures pourraient avoir un caractère définitif.

La solution définitive, je la vois dans le sens suggéré par de Brouckère. Pourquoi ne pas envisager les Alliés se mettant en rapport avec les associations ouvrières, leur proposant la collaboration pour l'exploitation de ces richesses en faveur des travailleurs et du Fonds de Réparation?

Voilà une politique. Pour qu'elle soit possible, il ne faut pas bloquer toute l'opinion publique derrière son gouvernement nationaliste et capitaliste.

Il faut savoir faire confiance à cette partie de la classe ouvrière qui a combattu les coups d'Etat réactionnaires de Kapp et à ce petit parti de démocrates et républicains allemands qui, avec courage, reconnaissent la culpabilité de l'Allemagne et disent qu'elle doit réparer.

Tant que nous ne fonderons pas cette politique, pas d'espoir de réparation, pas d'espoir de pacification du monde. *(Vifs applaudissements.)*

Eekelers. — J'approuve à peu près dans son entièreté le magnifique discours de de Brouckère. Je voudrais seulement dire quelques mots au sujet du raisonnement de Mertens, qui fera une très mauvaise impression sur les ouvriers belges. Ce sera d'autant plus le cas, que Mertens parle ici au nom d'un groupe de plus de 700,000 ouvriers organisés et que cette circonstance l'oblige à être circonspect et à soupeser ses paroles. Je considère comme hautement imprudent de sa part de venir dire, ici, qu'il y a encore beaucoup de haine dans le cœur des travailleurs belges. *(Vifs applaudissements.)* Je prétends, par contre, que le travailleur belge se trouve beaucoup plus près du travailleur allemand que de certains capitalistes belges. *(Très bien.)* Il est imprudent, de la part de Mertens, de laisser supposer à l'étranger qu'il y a encore de la haine au cœur des travailleurs belges envers leurs frères de travail allemands. Si l'appel en faveur des enfants de Vienne n'a pas donné ce qu'on en attendait, c'est pour d'autres raisons que celles invoquées par Mertens.

Il approuve le discours de de Brouckère, mais exige des garanties de la loyauté des Allemands. Il était principalement question ici de sanctions et du fait qu'elles seront inefficaces et un danger pour la paix; nous ne voulons plus

de guerre. Certes, l'Allemagne doit payer, mais les mesures que l'on vient de prendre se retourneront également contre nous! Nous ne pouvons pas approuver cette politique. *(Applaudissements.)*

Lorsque nous nous rendrons à Amsterdam, nous devrons exiger des garanties de loyauté des Allemands, mais nous devrons également les exiger des Anglais, des Français et des Belges, pour què d'aucun côté ne puisse venir un nouveau danger de guerre. *(Très bien, très bien.)*

Dans cet ordre d'idées, je vous demande de voter l'ordre du jour de de Brouckère. *(Vifs applaudissements.)*

Tillmans demande quelles sanctions le Conseil général a prises contre le député qui a voté contre le service de six mois.

Jacquemotte. — Les votes émis par les députés socialistes sur la question des sanctions méritaient, naturellement, d'être discutés d'une façon approfondie. Mais ceci ne doit pas nous faire oublier les autres questions soulevées dans le rapport du groupe parlementaire.

Envisager l'attitude des députés socialistes au Parlement, c'est, en réalité, envisager toute la politique du Gouvernement dit démocratique, puisque la politique gouvernementale trouve son plus ferme appui dans le groupe des septante députés socialistes.

Qu'a donné cette politique? Des réformes, dit-on. Jugeons-les :

En matière financière, l'on a continué et l'on continue la néfaste politique des emprunts et le budget de 1921 comporte, pour les charges de la dette publique, environ un milliard de francs! Vous en êtes responsables, puisque vous avez voté les divers emprunts émis depuis l'armistice. Le budget est en déficit, à l'extraordinaire, de quatre milliards, et vous vous apprêtez, entraînés par votre politique de collaboration, à donner votre vote approbatif à un nouvel emprunt de quatre milliards, ce qui déterminera des charges nouvelles, pesant sur le peuple, de plusieurs centaines de millions!

Cette politique financière, vous en êtes responsables, puisque vous l'avez approuvée.

Le député socialiste Van Walleghem, dans une déclaration que reproduit le rapport du Conseil général, disait, au sujet de l'impôt sur les salaires, que la classe ouvrière avait pour devoir de payer sa quote-part dans les charges de l'Etat. Les travailleurs ont vu imposer leurs salaires et la retenue, effectuée directement par les patrons, interdisait aux travailleurs d'échapper à l'application de la loi.

Mais, pendant que les travailleurs payaient, la bourgeoisie échappait dans une large mesure à l'application des lois fiscales votées.

Je demande ce qu'ont fait les députés socialistes pour faire payer, par la bourgeoisie, le demi-milliard qu'elle doit par application de la taxe sur les bénéfices de guerre?

La bourgeoisie échappe aux obligations fiscales, mais les prolétaires se voient imposer des retenues sur leurs salaires, déjà insuffisants pour vivre.

Cette politique, vous la couvrez par votre approbation au nouvel emprunt, par votre vote approbatif du budget général de l'Etat.

En ce qui concerne la crise industrielle, vous aviez un programme élaboré par la Commission syndicale et le Conseil général. Qu'avez-vous fait pour en obtenir la réalisation?

L'on a, à la Chambre, à l'occasion d'une interpellation, prononcé quelques discours, mais où furent les conclusions? Où sont les mesures prises? La classe ouvrière vous refusera sa confiance et son appui lorsque vous permettez à la bourgeoisie de chasser les travailleurs des usines.

Il n'y a pas de gendarmes quand il s'agit de faire payer aux bourgeois ce qu'ils doivent d'après vos propres lois fiscales, mais il y a des gendarmes, des centaines de gendarmes quand il s'agit d'interdire aux mineurs d'Engis d'occuper les fosses dont ils sont chassés par le patronat, imposant le chômage.

Alors que la bourgeoisie arrête la vie économique pour réduire les salaires, un ministre socialiste déclare à la Chambre qu'il faut réduire le coût de la production, par une réduction du prix des matières premières, charbon, main-d'œuvre, ce qui revient à dire, en dernière analyse, qu'il faut réduire les salaires, alors que la vie reste à des taux extrêmement élevés.

Venons-en maintenant à votre politique internationale.

Vous avez approuvé le Traité de Versailles. Vandervelde, ministre socialiste, a déclaré, publiquement, qu'il était complètement d'accord avec le ministre Jaspar, sur les sanctions à imposer à l'Allemagne.

Aujourd'hui, devant la stupidité des mesures prises, vous vous cabrez. Vous montrez, aujourd'hui, le danger mortel de ces sanctions. Mais vous avez, hier, à la Chambre, approuvé cette politique !

Nous sommes le seul pays où le prolétariat est ainsi rendu solidaire du gouvernement bourgeois. Vous n'avez pas le droit de faire le procès du Gouvernement belge, en l'occurrence, puisque vous avez approuvé cette politique par votre vote. Vous êtes responsables au même titre que la bourgeoisie belge.

On a entendu, à la Chambre, un député socialiste dire cette chose abominable, criminelle, sans qu'aucune protestation ne soit venue : « L'armistice est venu un mois trop tôt ! »

« L'armistice est venu un mois trop tôt ! »

Il n'y a donc pas eu assez de cadavres, il n'y a pas eu assez de mutilés, il n'y a pas eu assez de misères. Quelques centaines de milliers de morts en plus, quelques centaines de milliers de mutilés en plus, quelques centaines de milliards dépensés en plus, et la paix eût été bonne ! Voilà ce qu'en Belgique, un député socialiste ose dire en pleine Chambre.

Une paix basée sur la victoire militaire ne saurait être une paix véritable. Ce n'est que par l'accord entre les peuples que la paix sera établie. Mais cet accord ne sera réalisé que lorsque chaque pays aura chassé les exploiteurs du prolétariat, fait sa Révolution sociale.

Nous, nous ne nous sentons pas liés aux intérêts de la bourgeoisie belge ; nous nous sentons unis au prolétariat international qui fera la paix, sans doute au-dessus de vous, dans la Révolution. *(Un groupe de délégués applaudit.)*

Une voix.— En ma qualité d'ouvrier mineur, je demande à donner à Jacquemotte la réponse de la classe ouvrière.

Une autre voix. — Et maintenant crions : «Vive la Géorgie !» *(Rires et applaudissements.)*

Mertens répond à Eekelers qu'il n'a pas dit que les ouvriers ont de la « haine » pour l'Allemagne, mais de la rancune.

Quand Eekelers dit que l'exemple de l'appel en faveur des enfants de Vienne n'est pas un argument pour prouver la rancune des ouvriers belges, je lui réponds que c'est un argument de toute valeur. En effet, en demandant à nos six cent mille affiliés l'abandon d'une heure de travail, nous escomptions au moins un million de francs. Les syndiqués d'Anvers seuls devaient nous procurer 150,000 francs.

Or, nous n'avons reçu que 85,000 francs pour tout le pays et les mineurs de la Wallonie nous ont donné 35,000 francs.

J'aurais pu y ajouter que bon nombre de sections à qui des timbres avaient été envoyés, renvoyaient ceux-ci à leur secrétaire national accompagnés de lettres d'injures. Eekelers a eu raison de dire qu'en ma qualité de secrétaire d'une organisation de 700,000 hommes, je devais parler avec circonspection.

Si je n'avais été aussi réservé, si j'avais laissé parler uniquement mes sentiments et même mon cœur, je serais allé plus loin, car j'ai l'impression que la plupart des militants syndicaux allemands avec qui nous sommes déjà entrés en contact ne sont pas sincères comme nous le sommes et que, par conséquent, leur attitude ne m'inspire pas confiance. J'avais pour devoir de vous le dire. *(Applaudissements.)*

de Brouckère veut dissiper un malentendu qui s'est produit à propos de son discours. Il n'a pas dit qu'il fallait lever l'impôt sur le capital en Allemagne occupée puis d'avancer par zone et de continuer cette pratique. Il a dit que l'on pourrait appliquer la loi allemande d'impôt sur le capital en Allemagne occupée et faire de cette action la base des sanctions vis-à-vis de l'Allemagne.

Wauters (Applaudissements). — Je ne veux pas intervenir dans ce débat; je croyais que Jacquemotte se serait borné à la question des sanctions.

Jacquemotte a cru intelligent d'attaquer le groupe parlementaire et les ministres. Ce débat s'est produit déjà, il se produira encore et nous sommes prêts à nous expliquer.

Mais, sans citer mon nom, le citoyen Jacquemotte a dit qu'un ministre socialiste a préconisé les réductions des salaires. Si Jacquemotte avait lu les débats parlementaires,

il saurait que j'ai dit que cette réduction de salaires ne pouvait se produire qu'après la réduction du coût de la vie. *(Cris : Ah! ah! — Applaudissements prolongés.)*

C'est ainsi qu'a joué cette convention des mineurs que je suis heureux d'avoir pu réaliser d'accord avec la Centrale des Mineurs.

C'est grâce à cette convention que les directeurs des charbonnages ont réduit le prix du charbon de 10 à 15 p. c., alors que les salaires n'ont été diminués que de 5 p. c. *(Applaudissements.)*

Un délégué mineur. — C'est vrai, et d'accord avec nous.

Wauters. — Cette semaine, je me suis trouvé aux prises avec le conflit des tramways. Les compagnies avaient menacé de réduire les salaires de leur personnel de 3 francs par jour et avaient retenu ces 3 francs.

Je suis parvenu à faire admettre par les patrons une convention en vertu de laquelle les salaires ne baisseront que lorsque les « index-number » de Bruxelles seront revenus à 420, c'est-à-dire que le salaire ne sera réduit de 1 franc par jour qu'à partir du 1er juillet.

Je suis prêt a conclure des conventions de cette nature dans les autres industries et je conseille à Jacquemotte d'essayer d'en faire autant pour les employés. *(Longs applaudissements.)*

Jacquemotte. — J'ai parlé des fonctionnaires de l'Etat.

— « Vive la Géorgie ! » répliquent quelques délégués.

L'ordre du jour de Brouckère est adopté à l'unanimité moins 3 voix et 5 abstentions.

Le rapport du groupe parlementaire est adopté à l'unanimité moins 6 voix et 5 abstentions.

La séance est levée à 6 h. 30.

Afin de rendre le séjour des congressistes dans la métropole aussi agréable que possible, les camarades anversois ont eu l'idée originale d'organiser, le samedi soir, sous la direction de Camille Huysmans et avec le concours de plusieurs artistes de talent, un concert au cours duquel les délégués ont pu applaudir les plus belles chansons populaires de Flandre et de Wallonie.

DEUXIÈME JOURNÉE

Le Congrès ne reprend ses travaux que le dimanche, à 3 heures de l'après-midi. Pendant la matinée, les congressistes ont pris part à la grande démonstration internationale pour la paix, organisée par les camarades anversois. Cette imposante manifestation a débuté par un meeting, à la salle de l'Hippodrome, qui réunit des milliers de manifestants et au cours duquel les citoyens Vandervelde, Huysmans, Bromley, Nemec et Eekelers ont prononcé des discours impressionnants. Après le meeting, les manifestants ont parcouru, en cortège, les rues principales de la métropole.

Delvigne, en ouvrant la séance, fait remarquer que le premier point à l'ordre du jour n'est pas encore achevé. Il recommande au Congrès d'aller vite en besogne afin de pouvoir consacrer la journée de demain au débat militaire.

Rapport de la Centrale d'Éducation ouvrière

Le Sou de l'Ecole

Vandervelde évoque les débuts de la Centrale d'Education ouvrière et l'inauguration de ses locaux avec le concours du citoyen Anatole France.

Elle était, dit-il, en plein développement lors de la déclaration de guerre. Au Havre, j'avais la conviction que je ne retrouverais plus rien au retour.

Il n'en a pas été ainsi grâce au dévouement de quelques camarades, auxquels je veux rendre hommage.

L'orateur cite quelques chiffres pour montrer son activité depuis l'armistice. En totalisant les sommes dépensées, on constate que le prolétariat belge a consacré cinq cent mille francs à l'éducation ouvrière.

Mais il faut faire plus, dit Vandervelde. Le développement de nos organisations réclame des hommes toujours plus capables. Pour les former, la Centrale a mis sur pied une Ecole ouvrière supérieure. Mais pour la faire vivre, il faut beaucoup d'argent. Nous vous proposons d'instituer le

Sou de l'Ecole. Nous vous demandons une cotisation de 10 centimes par membre.

Je propose l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'effort éducatif actuel du mouvement socialiste belge ne suffit pas à faire face au besoin de militants bien préparés, besoin devenu particulièrement urgent à la suite du développement rapide de nos œuvres depuis la guerre ;

Considérant qu'il importe de compléter le faisceau d'œuvres d'éducation élémentaire, dirigées par la Centrale d'Education ouvrière, et les comités locaux et régionaux d'éducation ouvrière, par un enseignement supérieur d'un caractère permanent et intensif ;

Le Congrès

Applaudit à l'initiative que la Centrale d'Education ouvrière a prise de réaliser immédiatement le plan d'une école ouvrière supérieure avec cours permanents ;

Estime qu'il y a lieu d'assurer l'existence de cette œuvre par la ressource régulière d'une cotisation annuelle uniforme à payer par tous les affiliés du Parti ouvrier belge ;

Charge le Conseil général du Parti ouvrier belge d'étudier, et, au cas où il l'estimera praticable, de mettre en application, dès cette année, une augmentation de la cotisation annuelle de 10 centimes par tête d'affilié, ce supplément devant constituer « le sou de l'école » destiné à assurer le fonctionnement de l'école supérieure permanente ;

Emet le vœu de voir les prochains congrès syndicaux et coopératifs adopter la même mesure.

Cet ordre du jour est signé : Baeck, de Brouckère, Delor, Dethier, Gryson, Mertens, Octors, Pladet, Serwy, Troclet, Van Roosbroeck, Vandervelde.

Vandervelde. — J'aurais fini si je ne voulais rendre hommage à l'homme qui a été la cheville ouvrière de la Centrale d'Education : Henri de Man, et à celui qui l'a remplacé pendant son séjour aux Etats-Unis : Arthur Jauniaux. C'est grâce à eux que la Centrale d'Education est demeurée ce qu'elle est. *(Applaudissements.)*

Le meilleur tribut de reconnaissance que vous puissiez leur payer est de voter à l'unanimité l'ordre du jour que nous vous proposons.

Le Congrès vote l'ordre du jour à l'unanimité.

Il accepte par la même occasion le rapport sur la Centrale d'Education.

Le Rapport sur la Presse socialiste

Le rapport sur la presse socialiste est adopté sans débat, à l'unanimité moins 11 voix.

La Commission de Contrôle de la presse, n'ayant pas fonctionné régulièrement, malgré les rappels successifs du citoyen Van Roosbroeck, ne présente pas de rapport.

Le Congrès adopte sans débat le

Rapport de la Fédération des Jeunes Gardes socialistes

et celui de la

Commission Syndicale

Rapport de l'Office Coopératif Belge

Serwy profite de la discussion du rapport de l'Office coopératif belge pour faire un chaleureux appel en faveur de la coopération. Le développement de nos coopératives, dit-il, ne suit pas celui des autres formes d'activité. Il y a là une lacune. La coopération est indispensable à l'émancipation de la classe ouvrière. Elle constitue pour les travailleurs la meilleure expérience de socialisation. D'autre part, nous voyons les anciens combattants et les cheminots créer des coopératives à côté des nôtres. Cet éparpillement est une faute grave. L'unité de la classe ouvrière sur le terrain de la coopération est tout aussi indispensable que sur le terrain syndical et politique.

En terminant, l'orateur insiste pour que tous les groupes déposent leurs fonds au Comptoir de Dépôts et de Prêts constitué l'an dernier à Gand, appelé à centraliser les efforts financiers des ouvriers : toute la force de consommation dans nos sociétés coopératives, toute la puissance d'économie pour notre propre organisation.

Après ces observations, le rapport est adopté à l'unanimité.

Revision des articles 3, 25 et 35 des statuts
(La Mutualité Socialiste)

Alexandre (Métallurgistes de Liége). — Je parlerai en mutualiste autant qu'en socialiste.

La mutualité a toujours été un facteur d'appoint; elle doit le rester. Il ne faut pas que les mutualités servent de tremplin politique.

Les mutualités peuvent participer comme telles à l'action du Parti, mais elles ne doivent pas avoir le droit d'affilier en propre leurs adhérents au Parti. Elles doivent, comme les Jeunes Gardes, se confiner dans leur mission particulière qui est secondaire.

Les syndicats se réorganisent en envisageant tous les services afférents à leur but intégral, notamment les assurances sociales. C'est un motif de plus pour ne pas reviser les statuts du Parti et laisser les mutualités poursuivre leur œuvre dans leur cadre.

Bologne. — D'accord au fond avec le citoyen Alexandre, je crois que la mutualité se transformera et deviendra demain professionnelle.

La plupart des affections dont souffrent les travailleurs sont d'origine et de caractère professionnels.

Mais il faut tenir compte des circonstances.

A Liége, Charleroi, Mons, dans tous les centres industriels, il est facile d'englober tous les travailleurs dans les syndicats et les groupements politiques.

Mais, dans les régions semi-industrielles, comme Namur, par exemple, la mutualité est un instrument merveilleux de pénétration.

Il faut donner le temps à certaines régions semi-industrielles et agricoles, de s'élever à l'esprit et à l'organisation intégraux.

Ne méconnaissez pas les services rendus par les mutualités.

Il y a des régions où il y a des syndiqués faisant partie de mutualités cléricales. *(Rumeurs.)* Ne dramatisez pas, je constate un fait. Il faut plus de courage parfois pour faire partie d'une mutualité que pour adhérer à un syndicat qui n'a qu'un caractère économique. La mutualité, elle, a parfois un caractère plus net, plus prononcé.

Je plaide les circonstances atténuantes, l'argument d'opportunité.

C'est par le syndicalisme, la coopération et l'action politique que nous devons organiser le prolétariat. C'est évident, c'est entendu !

Mais ne rebutons pas les mutualités, s'il y a là un moyen de recrutement en certaines contrées.

Si telle est votre conviction, vous reconnaîtrez qu'il est utile de reviser nos statuts. *(Applaudissements.)*

Jauniaux. — Alexandre ne veut pas, disait-il à l'instant, que les mutualités servent de tremplin politique. Je n'ai pas compris, et vraisemblablement personne ici n'a compris, ce qu'il voulait dire. Ceux qui connaissent l'histoire du Parti savent quel rôle important les mutualités socialistes ont joué jusqu'à la guerre. Elles ont été, dans de nombreuses parties du pays, de véritables ligues ouvrières. A Liége, il n'y a pas eu de mouvement mutualiste socialiste pendant très longtemps et il s'explique que le camarade Alexandre ne comprenne pas, dès lors, ce qui fait agir les mutualistes des autres régions et l'Union nationale des Fédérations mutualistes au nom desquelles je parle ici.

Les mutualistes, dis-je, ont donc toujours payé leurs cotisations au Parti parce que, en fait, ils ont toujours été les membres de ce qu'on pourrait appeler les Ligues socialistes mutualistes. Aujourd'hui, ils ne comprennent pas qu'on ne les considère plus comme membres actifs du Parti, alors qu'ils le sont encore, puisque, après une brève séance administrative mensuelle, ils consacrent un temps bien plus long à la discussion des affaires du Parti. Certes, les mutualités ne songent pas à revendiquer une place semblable à celle des syndicats, dans l'action prolétarienne. Mais il ne faut pas oublier que si les syndicats progressent rapidement, ils n'ont pas encore de sections partout. Ainsi, dans le Luxembourg, il n'y a presque rien d'autre que des mutualités.

Mais il y a une autre raison péremptoire d'accepter notre proposition. Notre organisation des femmes n'a des chances de succès que si nos groupes offrent pour elles un autre attrait que l'action politique proprement dite. Elles ne payeront de cotisations que si elles escomptent un avantage en échange. Prenez garde de n'avoir pas assez souvent l'oc-

casion de parler aux femmes. *(Applaudissements.)* Nous les réunissons dans nos mutualités et, comme nous l'avons fait naguère pour les hommes, nous ferons leur éducation politique. Nous parlons avec certitude. Alors que l'on ne rencontre que quelques femmes dans les ligues purement politiques, la citoyenne Durant, qui est au Congrès, pourrait venir dire ici que la Section mutualiste des Femmes de Wasmes compte 1,200 membres et qu'il y a déjà 6,000 citoyennes groupées au Borinage. Dans le Centre, la même situation existera bientôt, et la citoyenne Chabot vous dira tantôt qu'au pays de Namur, c'est la même tactique qui réussit.

Le salut des socialistes hollandais

Le citoyen *Van Roosbroeck* communique à l'assemblée le télégramme suivant, envoyé au Congrès du Parti ouvrier belge par les camarades hollandais :

Le Congrès de Pâques du Parti social-démocrate ouvrier de Hollande, réuni à la salle Tivoli, à Utrecht, envoie un salut socialiste au parti frère de Belgique. Il forme les meilleurs vœux pour la réussite de votre Congrès et souhaite que les relations les plus amicales entre les deux pays se maintiennent.

(Signé) VLIEGEN, président ;
WERKHOVEN, secrétaire.

Van Roosbroeck propose, aux applaudissements du Congrès, de répondre aux camarades hollandais en réciproquant les vœux de succès et de bonne entente. Le télégramme suivant est envoyé au Parti social-démocrate ouvrier de Hollande :

Le Congrès du Parti ouvrier belge est heureux de prendre connaissance des vœux amicaux que vous lui adressez. Il me charge de vous exprimer ses meilleurs remerciements et caresse aussi l'espoir que la collaboration fraternelle qui exista toujours entre les socialistes hollandais et belges puisse être continuée pour le bien-être des deux peuples.

Pour le Parti ouvrier belge :
JOS. VAN ROOSBROECK, secrétaire général.

Reprise du débat sur les Mutualités

La citoyenne *Chabot*, de Namur, souligne l'intérêt, au point de vue de la propagande féminine, qu'il y a pour le Parti à accepter les mutualistes comme membres du Parti. La femme ne peut généralement être syndiquée; c'est son mari qui est affilié à la ligue ouvrière et c'est lui qui est titulaire du carnet de coopérateur.

Cette situation crée des difficultés en ce qui concerne la candidature féminine puisqu'elle ne peut, la plupart du temps, avoir les trois ans d'affiliation exigés par les statuts.

Ou il faut admettre dans le Parti les mutualités, ou il faut admettre les ligues féminines propagandistes.

Celles-ci devraient être reconnues par le Parti au même titre que les Jeunes Gardes et les groupes d'éducation.

Nous avons besoin de règles claires et précises. Il faut éviter des malentendus et des antinomies.

Les ménagères, ne pouvant s'affilier aux groupes politiques, on les accepta cependant au poll, à la condition qu'elles soient affiliées depuis six mois.

Dans certains milieux, on a subordonné l'affiliation de la femme à l'affiliation du mari, dans un terme statutaire. Je proteste contre une telle subalternisation. *(Applaudissements.)*

Il y a là une situation inacceptable. Le *Peuple* nous enseigne que les femmes doivent respirer dans nos Maisons du Peuple une atmosphère de dignité, d'égalité et d'indépendance. *(Applaudissements.)*

Si l'éducation politique et sociale de la femme est insuffisante, est-ce sa faute? On nous a toujours tenues à l'écart. Voyez l'éducation en marge, à laquelle on soumet les petites filles.

N'oubliez pas que la femme est un être de souffrance et de dévouement qui a droit à vos sentiments de solidarité.

Vous nous aimez quand même malgré nos défauts. *(Applaudissements.)*

Piérard. — Nous vous adorons même avec vos défauts. *(Rires.)*

La citoyenne *Chabot* montre l'œuvre maternelle qui, seule, émancipera la femme intellectuellement et politique-

ment. La femme, seule, assurera la paix. C'est avec elle qu'il faut réaliser le socialisme dans tous les domaines. *(Vifs applaudissements.)*

Van Roosbroeck estime qu'en s'en tenant au principe, il faudrait repousser la proposition des mutualités. Mais il faut tenir compte des situations existantes.

Nous pourrions nous rallier à l'amendement de la Fédération bruxelloise qui propose d'admettre l'affiliation des mutualités pour un terme de deux ans, afin de leur permettre de se transformer en groupes politiques.

Bologne et *Périquet.* — Nous nous y rallions.

Lekeu. — Le terme de deux ans ne serait ni limitatif ni impératif ?

Van Roosbroeck. — Oui, la question reviendrait entière.

Alexandre. — Il devrait être entendu que la Fédération des Mutualités poursuivra l'organisation de la mutualité syndicale avec le concours de la Commission syndicale.

Sous le bénéfice de ces observations, la proposition de la Fédération des Mutualités est adoptée à l'unanimité, moins une douzaine de voix.

Les Commissions de la Trésorerie et de la Presse

Le Bureau du Conseil général

Van Roosbroeck propose :

1° Pour la Commission de la Trésorerie, au nom des secrétaires d'arrondissement, les citoyens Tricot (Thuin) et De Block (Saint-Nicolas) ;

2° Pour la Commission de la Presse, il propose Bondas, Baeck, J. Duhot, Samyn et de Man ;

3° Pour le Bureau du Conseil général, les propositions suivantes lui sont parvenues : de Brouckère, Bouchery, Lekeu, Wauters, Debunne, Bondas et Nicolas Souplit.

Lekeu déclare retirer sa candidature devant celle de Souplit.

de Brouckère estime que le Congrès ne peut accepter ce désistement. Jules Lekeu fait partie du Bureau du Conseil général depuis plus de vingt ans. Il a rendu de grands services; il peut en rendre encore; il faut qu'il reste à son poste et le Congrès doit lui en faire un devoir. (*Applaudissements.*)

Fesler (Charleroi) tient à déclarer que la candidature de Nicolas Souplit n'est aucunement dirigée contre Jules Lekeu, qui est mandataire du Hainaut. Ce que nous avons voulu, c'est renforcer la représentation des grandes organisations de province au Bureau du Conseil général.

Jules Lekeu déclare qu'il s'incline et accepte la candidature qui lui est offerte comme aux autres sortants.

Leeuw exprime le vœu, présenté par le Syndicat des Métallurgistes à la Fédération bruxelloise, de voir les députés et les sénateurs ne plus faire partie du Bureau du Conseil général.

S'il faut pour cela une revision des statuts, il demande que le Conseil général prenne la chose en considération.

de Brouckère regrette que la proposition n'ait pas été faite régulièrement, car il aurait voulu la combattre quant au fond.

Tous les membres du Parti ont les mêmes droits. C'est la proposition la plus outrageante qui soit pour la classe ouvrière, car elle équivaut à dire qu'elle choisit les plus mauvais lorsqu'elle a à désigner ses mandataires.

Depuis que je siège au Bureau, j'ai toujours constaté que ses membres, mandataires ou non, n'ont cherché qu'à agir dans l'intérêt de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Je demande au Congrès de passer outre.

Le Congrès se rallie à la proposition du citoyen Van Roosbroeck en ce qui concerne la Commission de la Trésorerie et la Commission de la Presse.

Revision des statuts. — Introduction d'un nouvel article (83bis)
(Le cumul des mandats)

Delvigne, président, rappelle les conclusions du rapport du citoyen A. Boulanger et signale l'amendement de la Fédération bruxelloise relatif au cumul des mandats.

Laboulle. — Ce qui me frappe le plus dans ce débat, c'est la pensée d'ostracisme qui vise les mandataires et que Louis de Brouckère vient de souligner.

On se borne à limiter l'interdiction aux mandats rétribués.

Je réédite les objections que j'ai présentées à la Fédération liégeoise dans une discussion préliminaire.

On semble chercher à donner à la proposition un caractère inoffensif. La question à trancher serait tout à fait secondaire.

Au fond, à quoi aboutit-on?

A ceci : il ne faut pas qu'un mandataire puisse se créer des profits sous le couvert de ses mandats.

N'importe-t-il pas de préciser quand il s'agit de limiter la liberté de vos hommes de confiance ?

Il faut se placer à un point de vue plus élevé que celui auquel on se place. Ne sied-t-il pas d'envisager les meilleurs moyens d'assurer le maximum de rendement dans le chef des mandataires du Parti ouvrier?

Où commence le mandat rétribué? Celui de député et de conseiller communal, par exemple? Celui de conseiller provincial et d'administrateur d'une coopérative?

Tout cela doit être précisé.

Il y a des mandats dans des sociétés anonymes non capitalistes, comme les Chemins de fer vicinaux, le Crédit communal et les Habitations ouvrières. Y a-t-il cumul si une fonction est assumée là par un sénateur ou un député permanent? Tout cela doit être encore précisé.

On exige l'autorisation des groupes qui ont désigné les mandataires qui cumulent. Quels groupes? Il faut les indiquer nettement. A quels groupes les députés permanents, par exemple, qui seront dans un pareil cas, devront-ils s'adresser?

A la Fédération communale qui les a désignés comme conseillers provinciaux?

Je réponds que je ne suis pas d'accord. Pour être député permanent, il faut tenir son mandat du Congrès provincial. Les deux opinions sont défendables.

Vous allez provoquer des discussions dans et entre les groupes.

Et que fera-t-on si un groupe confie un mandat qui n'a pas été sollicité?

Il faut donc préciser la proposition si l'on veut qu'elle puisse sortir son effet.

D'autres questions pourraient être posées. Par exemple, les rédacteurs du *Peuple* ont-ils le droit de cumuler et qui les y autorisera?

Vous voyez dans quel imbroglio on va entraîner le Parti.

On invoque encore un autre argument : Les règlements provinciaux interdisant aux cantonniers et gardes champêtres de faire du commerce. On veut les appliquer aux mandataires publics. C'est le résultat d'une confusion.

Les fonctionnaires ont une situation absolument stable. Chacun sait que, pour révoquer un instituteur, il faudrait qu'il ait au moins assassiné la moitié d'un conseil communal. *(Rires.)*

Eekelers. — Pas à Anvers!

Laboulle. — On ne peut comparer cette situation avec celle des mandataires. Ceux-ci dépendent d'un poll et l'on constate que leur situation est de moins en moins stable.

Brunfaut. — Vous défendez la stabilité des mandataires.

Laboulle. — Il faut bien constater que les discussions qui se sont produites à ce propos se sont faites sur le dos de vieux militants du Parti. On dit qu'en occupant tel mandat rétribué, ils ternissent leur passé. Encore un peu on les flétrirait.

Je dis que si nos précurseurs, chargés par les ans et leur labeur, trouvent le moyen d'assurer leurs vieux jours et une compensation pour les misères passées, je m'en félicite.

C'est pourquoi je demande que la proposition soit précisée. *(Applaudissements.)*

Boulanger ne veut pas qu'on assimile la proposition de Liége avec la thèse des Métallurgistes de Bruxelles.

Il se défend d'être minoritaire ou antiministérialiste. Depuis vingt-sept ans qu'il est au Parti, il est partisan de la participation des ouvriers au ministère. Notre Parti doit savoir prendre des responsabilités.

On pouvait reprocher avec raison, à une ancienne proposition de la Ligue ouvrière de Molenbeek, de ne pas tenir compte de l'autonomie des groupes.

Combattre la proposition sous le prétexte de la liberté individuelle, comme le fait Laboulle, c'est reprendre la thèse des Van Hoegaerden et des Digneffe. Toute réforme porte atteinte aux individus. Ce que l'on fait pour le pays, on peut le faire pour le Parti. Quiconque adhère à un parti diminue sa liberté, puisqu'il accepte de se soumettre à une action collective, à une discipline.

Soyons donc logiques ! N'ayons pas deux faces comme Janus ! La classe ouvrière ne comprendra pas vos subtiles distinctions entre les mandataires et les fonctionnaires du Parti, et les fonctionnaires des pouvoirs publics.

Les conditions imposées aux fonctionnaires par la Députation permanente du Hainaut impliquent l'interdiction du cumul, sauf autorisation préalable.

La Députation permanente de Liége va plus loin ; elle exclut tout mandat électif, tout commerce par soi-même ou par l'intermédiaire de la femme ou d'un membre de la famille.

Voilà la prohibition absolue du cumul ; elle atteint même la femme.

Destrée édicte l'interdiction absolue du cumul pour le personnel enseignant, sans respecter même les situations acquises.

La loi des huit heures est formelle : on ne peut tolérer que l'ouvrier, au delà de ses huit heures, fasse des heures supplémentaires. Ne limite-t-on pas ainsi, à bon droit, la liberté de l'ouvrier, dans son intérêt, dans l'intérêt de sa classe et en vue de diminuer le chômage ?

Nous ne voulons pas de cette politique qui consiste à dire : « Faites ce que je vous dis, ne faites pas ce que je fais. »

Notre proposition n'est pas rigide. Et j'estime même qu'il faudrait l'appliquer avec prudence.

Je n'aime pas de jeter de personnalité dans le débat et je crois qu'il faut faire des distinctions.

Un propagandiste syndical ne pourrait pas sérieusement combattre les heures supplémentaires dans les usines tout en cumulant des mandats sans le consentement des groupes dont il relève.

Il ne s'agit pas de décourager nos mandataires. Mais si notre Parti est devenu ce qu'il est, c'est grâce au dévoue-

ment des innombrables militants travaillant pour notre cause leur journée faite.

Je me sentirais incapable de convaincre les employés de notre coopérative d'accepter une réduction de salaire si, à côté de ma fonction d'administrateur, j'avais un mandat rétribué sans le consentement des groupes.

Nous ne devons pas donner prise aux critiques que nous avons formulées contre les administrateurs bourgeois.

On nous dit que nous pouvons écarter par les polls les candidats déjà pourvus de mandat. Ce serait une marque de méfiance. C'est poussé à toute extrémité que j'userais de ce moyen.

Nous sommes un Parti uni et qu'on ne parviendra pas à diviser. Pourtant, il ne faut pas commettre de fautes. Nous devons notamment prendre des garanties contre ceux qui viendraient chez nous pour pêcher des mandats. Notre Parti a, plus que jamais, besoin de désintéressement. *(Applaudissements.)*

de Brouckère demande, lui aussi, aux auteurs de la proposition, ce qu'elle signifie précisément. Il y a là non seulement une question d'intérêt matériel, mais une haute question de dignité.

S'il s'agit seulement de mandats électifs, il n'est nul besoin de vote. C'est un groupe qui confère le premier mandat.

C'est encore un groupe qui confère le second. Si ce n'est pas le même qui confère les deux, le premier n'a pas de monopole. Si un conflit s'élève, c'est au Conseil général à trancher.

Boulanger donne aux mots : mandat et mandataire un sens plus étendu. Il a cité l'interdiction du cumul même des fonctions éducatives ; il écarte le cumul de toute fonction rétribuée : ce serait créer dans le Parti une armée de politiciens professionnels.

Boulanger a rendu hommage à l'unité du Parti.

La plupart de nos mandataires aux Chambres sont des hommes d'œuvres et d'organisations. Allez-vous les empêcher de rester les chevilles ouvrières du Parti et de maintenir et l'action politique ouvrière et la vie de nos grands organismes ?

Mais je veux citer mon cas personnel : Je suis un fonctionnaire du Parti, rédacteur au *Peuple*, et je suis encore professeur à l'Université de Bruxelles, et encore publiciste, collaborateur de revues.

Faudra-t-il que je sollicite des autorisations pour cela?

La motion Boulanger m'y obligerait.

Eh bien, je ne crois pas manquer à la discipline du Parti en déclarant que cette autorisation, je ne la demanderai pas. Je ne puis demander la permission d'enseigner et d'écrire. *(Vive approbation.)*

Piérard. — Il y a quarante députés en Italie qui ont fait la même déclaration.

de Brouckère. — Puisque tous les mandataires du Parti pourraient ainsi venir exposer leur situation et la justifier, mon cas n'est pas isolé. Si tous, nous défilions à la tribune, on constaterait que nous sommes presque tous dans le même cas.

Alors le Parti serait désarmé au cas où il y aurait des abus?

C'est qu'alors il manquerait de courage.

Si des camarades sont dans une situation délicate, il suffit de les interpeller amicalement dans les groupes.

Je suis tenté de dire que dans le Parti on suit trop aveuglément les mandataires. Mais on se venge de la supériorité morale qu'ils ont acquise par des taquineries qui les blessent.

On voudrait remplacer l'énergie qui manque trop souvent par une règle mécanique qui ne ferait pas disparaître les abus, mais qui découragerait les meilleurs.

Prenons l'habitude de faire en sorte que les mandataires respectent la dignité du Parti, mais que le Parti prenne l'habitude de respecter la dignité de ses mandataires et l'intégrité morale dont ils ont besoin pour remplir leur mandat. *(Applaudissements.)*

Boulanger n'est pas convaincu par le discours de de Brouckère, et pourtant il voudrait l'être, car il est parmi ceux qui pourraient être critiqués.

de Brouckère place la question sur le terrain de la dignité, mais il ne propose que de laisser faire.

de Brouckère. — Non.

Boulanger. — La question de dignité ne peut être invoquée lorsqu'un mandataire change sa situation après qu'on lui a conféré un mandat.

J'étais d'avis que Bertrand ou Anseele pouvaient être échevins en même temps que députés. Mais je n'admettrais pas qu'il soit permis d'accepter d'autres postes et d'autres fonctions dans un certain nombre de sociétés d'ordre public ou privé.

Ne laissez pas dire que notre Parti est semblable à tous les autres et qu'il sert de tremplin.

Avec la thèse de de Brouckère, on laisse faire.

Vous parlez de la dignité des mandataires. Et la dignité des ouvriers qui veulent travailler plus de huit heures et qui peut-être en ont besoin? Qu'en faites-vous?

Nous devons demander un rendement intégral à la classe ouvrière pour refaire notre ordre social. Nous ne l'obtiendrons pas par la contrainte, mais par notre influence morale.

Il s'agit de savoir si les groupes imposeront leur volonté aux mandataires ou si les mandataires imposeront leur volonté aux groupes. *(Applaudissements.)*

Je ne dis pas qu'il faut absolument empêcher le cumul, mais je dis que c'est aux groupes qu'il appartient d'en délibérer et de l'autoriser. *(Applaudissements.)*

Laboulle dépose une motion de renvoi de la proposition au Conseil général pour en préciser la portée et la faire revenir devant un Congrès.

Cette motion est adoptée.

La Fédération bruxelloise avait proposé d'insérer, dans l'ordre du jour du rapport, la phrase suivante : « Il est en outre interdit aux mandataires socialistes de faire partie comme administrateur ou comme commissaire d'une société financière ou industrielle, autre que celles appartenant au Parti ouvrier. »

L'Industrialisation des chemins de fer

Max Hallet constate que l'accord est complet dans le Parti pour industrialiser les chemins de fer et pour s'opposer à la cession du réseau à une société privée. Puis il développe les conclusions de son rapport que nous avons publiées et

en recommande l'adoption au Congrès qui manifeste son approbation.

Carlier regrette que si peu de temps puisse être consacré à une question si importante. L'administration des chemins de fer a donné beaucoup de mécomptes.

Comment va-t-on procéder à l'industrialisation? A la Commission des Chemins de fer, on prétend mettre au compte de la régie à créer, non seulement les charges d'avant-guerre, mais les déficits d'après-guerre, qui se sont élevés à 300 millions par an.

C'est que ces messieurs sont adversaires de la socialisation et ils souhaitent que l'expérience que nous allons faire échoue.

Il faut que vous soyiez prévenu du traquenard qu'on veut nous tendre. *(Applaudissements.)*

Max Hallet attire l'attention du Congrès sur un passage de son rapport où il est dit que le capital mis à charge de la régie ne doit pas être exagéré. Si l'on prétendait imposer au nouvel organisme un capital trop élevé, il faudrait repousser la régie.

Répondant à Carlier, qui s'était demandé comment on remplacerait, pour le Fonds communal, les ressources qui lui sont fournies par l'Administration des Postes, il fait remarquer qu'il n'est pas question pour le moment d'une régie des postes.

Il accepte d'ailleurs un amendement de la Fédération bruxelloise demandant de voir étudier l'industrialisation de la marine, des postes et télégraphes.

Les conclusions du rapport sont adoptées, dans ces conditions, à l'unanimité.

La crise industrielle

Mertens présente, au sujet de la crise, au Congrès, un rapport dans lequel il constate qu'il y avait 117,751 chômeurs au 31 janvier.

L'exécution des mesures proposées par le Conseil général a été à peine ébauchée. Les travaux publics ne sont pas activés, sous prétexte de défaut de ressources; la réquisition des matériaux et des fabriques n'est pas plus avancée.

Il propose l'ordre du jour suivant :

Le Parti ouvrier belge, réuni en Congrès à Anvers, les 26, 27 et 28 mars 1921 :

S'associe unanimement au programme concernant la crise, rédigé au mois de janvier de cette année par le Comité national de la Commission syndicale et le Conseil général du Parti ouvrier belge ;

Constate qu'en dehors de l'augmentation de l'indemnité payée aux chômeurs par le Fonds de crise, les mesures mentionnées dans le programme précité n'ont encore reçu qu'un commencement d'exécution ;

Considérant que la crise qui sévit rend la réalisation de ces mesures absolument nécessaire ;

Conclut que les mandataires du Parti ouvrier belge, tant au Parlement que dans les conseils provinciaux et dans les administrations communales, ont pour devoir de combattre avec toutes leurs forces pour cette réalisation ;

Et charge le Conseil général et son Bureau, d'accord avec la Commission syndicale, de toutes démarches, mesures et propagande qui seront jugées nécessaires pour réaliser, dans le plus bref délai, tous les points figurant au programme rédigé.

La séance est levée à 7 h. 45 et les débats renvoyés à la séance de lundi matin.

TROISIÈME JOURNÉE

Le citoyen *De Bruyne,* vice-président, ouvre la séance à 8 h. 55 du matin.

Contre l'arbitraire du ministre des affaires économiques

Bouchery proteste contre la décision du ministre des Affaires économiques qui interdit aux membres des tribunaux des dommages de guerre d'accepter des candidatures politiques, tout en exemptant de cette mesure ceux qui sont déjà munis d'un mandat, ce qui a pour co séquence de favoriser de façon tout à fait inadmissible les partis bourgeois.

L'orateur cite l'exemple de Malines où la décision ministérielle frappe deux des premiers candidats.

Nos mandataires et le Conseil général sont déjà inter-

venus, mais il faut que le Congrès insiste. Bouchery présente l'ordre du jour suivant qui est admis à l'unanimité :

Le Congrès,
Ayant pris connaissance de la décision du ministre des Affaires économiques interdisant aux membres des tribunaux des dommages de guerre d'accepter une candidature aux prochaines élections communales ;
Constatant que cette décision comporte deux poids et deux mesures, puisqu'elle fait exception pour ceux des membres des tribunaux qui remplissent déjà un mandat communal ;
Le Congrès considère cette décision comme une mesure dirigée contre les représentants de la classe ouvrière auprès des tribunaux ;
Proteste énergiquement contre cette tentative de favoriser les partis bourgeois et exige le retrait de la décision, qui va d'ailleurs à l'encontre de la règle tracée dans cette matière par le Conseil des ministres.

La crise industrielle

Le *Président* rappelle aux orateurs la nécessité d'être bref. Le débat sera clôturé dans une heure. Il donne lecture d'un ordre du jour présenté par le citoyen Buisseret au nom d'un groupe de Farciennes.

Cet ordre du jour établit que la crise est une conséquence de la guerre et demande d'augmenter l'impôt sur les bénéfices de guerre, d'instituer une levée sur le capital, de mettre les bénéfices de l'industrie au service de la collectivité, etc.

Le *Président* propose de donner la priorité à cet ordre du jour.

Mertens (secrétaire de la Commission syndicale). — Dans mon rapport, je n'ai pas indiqué les causes qui ont déterminé la crise actuelle. Ces causes ont été discutées dans les groupes. Vous les connaissez.

Ce qu'il faut envisager, ce sont les remèdes pour faire face aux situations présentes.

Le nombre des chômeurs s'élève actuellement au moins à 125,000 dans les organisations reconnues participant au Fonds de Crise. Il en est un plus grand nombre en dehors

de ces conditions; il faut, par conséquent, majorer ce chiffre de 125,000 de quelques dizaines de milliers encore.

Nous concluons en invitant le Congrès à se rallier aux mesures préconisées par le Conseil général et la Commission syndicale.

Le Fonds de Crise, exigeant que 10 p. c. de l'indemnité de chômage soient payés par la commune, est tenu en échec par de nombreuses communes qui refusent d'intervenir. Il est 500 communes dans ce cas.

Dans beaucoup de communes, où il n'y a jamais eu d'organisations ouvrières, on invente « in extremis », à la veille des élections, des associations pour participer aux subsides. Ensuite d'autres, surtout des chrétiennes, inscrivent tout le monde, même ceux qui ne sont guère syndicables, et qui ne remplissent point les conditions exigées par le Fonds de Crise.

L'orateur cite une commune, près de Lierre, où l'on avait inscrit un courtier en foin et en paille parmi les chômeurs. *(Rires.)*

On subventionne ainsi des créatures cléricales, tandis qu'on chicane des subsides aux associations ouvrières qui existent depuis vingt ans. Il faut aviser à remédier à ces abus.

On propose de supprimer l'intervention communale, de laisser toutes charges à l'Etat. C'est impossible. Il faut contraindre les communes à faire leur devoir et empêcher certaines communes de voler l'argent de la collectivité au profit de certaine action politique réactionnaire.

Un projet de loi doit être déposé pour obliger les communes à verser les 10 p. c. *(Bravos.)* Que le groupe parlementaire socialiste prenne cette initiative et réclame la priorité.

Voyons un autre remède : l'accentuation des travaux publics. Anseele a fait un grand effort méritoire. Mais cela ne suffit pas. On perd trop de temps en étude, en rédaction de cahiers de charges. Il faut accélérer les solutions et généraliser l'effort dans tous les ministères, au département des Affaires économiques, par exemple.

Il vaut mieux donner du travail que de maigres indemnités.

L'orateur en vient au contrôle des industries. Il faut aboutir. Le groupe parlementaire étant d'accord avec un désir exprimé par le bureau de la C. S., un projet de loi va être élaboré et déposé, consacrant le principe du contrôle des usines et des industries par les ouvriers.

Il faut saisir le Parlement et l'opinion publique.

Mertens en vient à la question financière.

Dans la loi sur l'impôt frappant le revenu, on devrait commencer par exonérer un minimum d'existence. Le projet Max Hallet consacre cette disposition essentielle.

Il importe de créer un impôt sur le capital. Mais le prélèvement doit être mûrement étudié. On doit attendre l'expérimentation de la loi sur l'impôt sur le revenu pendant un an ou deux. Mais le Gouvernement peut, en attendant, instituer un emprunt obligatoire qui force les capitalistes belges à fournir au Gouvernement les voies et moyens financiers pour faire face à la crise et à toute autre obligation.

Telles sont les vues d'ensemble que le Conseil général et la Commission syndicale ont élaborées. Je convie le Congrès à les adopter.

Ainsi la classe ouvrière organisée aura atténué, dans une large mesure, les conséquences redoutables de la crise. Il y va pour notre prolétariat d'une question de salut. *(Vifs applaudissements.)*

Marchand. — Je ne puis voter ce rapport que je considère comme incomplet. Renvoyer les conclusions au Conseil général et à la Commission syndicale, c'est poser la question de confiance, rien de plus, au lieu de proposer des conclusions claires.

Il y a 150,000 chômeurs. Il y en aura plus demain et ceux-là nous demanderont des comptes. Un encommissionnement ne pourrait les satisfaire. Il faut que les camarades qui depuis l'armistice ont produit des richesses et qui sont jetés sans pitié sur le pavé sachent que le Parti ouvrier est avec eux pour se dresser contre la bourgeoisie.

Croyez-vous que les dirigeants du Parti ouvrier n'ont pas une part de responsabilités dans la crise?

Du haut de nos tribunes on réclamait la production à outrance, et voici que cette production à outrance jette la classe ouvrière dans la misère.

C'est la richesse produite par cette surproduction, cette puissance d'achat qu'il faut rendre à la classe ouvrière. Profitant de cette crise, les patrons veulent détruire nos organisations et nous acculer aux longues heures de travail et aux bas salaires. Cela ne sera pas.

Les travailleurs belges ne réclament pas des secours, d'ailleurs insuffisants pour vivre. La conscience ouvrière en a assez de tendre la main à la bourgeoisie en acceptant une partie de ristourne de ce qui a été prélevé sur elle.

Anseele veut faire son devoir pour nous donner du travail.

Mais cependant la crise s'accentue.

Un délégué. — Faites des propositions.

Marchand. — Puisque la classe bourgeoise se dresse contre la classe ouvrière, faut-il continuer à la soutenir en collaborant avec elle?

Quand le Parti ouvrier déposera-t-il un projet sur l'impôt sur le capital, sur le contrôle des industries? On ne nous fait pas des propositions bien nettes.

La Centrale du Bâtiment a saisi le Conseil général de propositions précises; le Conseil général en a voté une autre qui ne donne pas satisfaction à la classe ouvrière.

Notre ordre du jour est au moins basé sur des espérances.

L'ordre du jour de Mertens ne donne pas un mandat suffisamment précis à nos députés.

Nous n'admettons pas que les mandataires socialistes contribuent à stabiliser les privilèges bourgeois. S'ils n'ont pas le pouvoir d'assurer à l'ouvrier belge une vie décente, ils n'ont pas à collaborer plus longtemps au Gouvernement. *(Quelques applaudissements.)*

Goblet. — Un point manque aux conclusions du rapport de Mertens. 125,000 chômeurs bénéficient de l'indemnité, mais des dizaines de milliers de chômeurs en sont privés. Dans la majorité des communes, même industrielles, on néglige de s'affilier au Fonds de Crise, notamment dans l'arrondissement de Mons. Il y a là des camarades acculés à la misère, privés du secours auquel ils ont droit, et cela par la faute des communes. Les associations

syndicales sont ainsi tenues en échec par des édilités préhistoriques et réactionnaires.

L'orateur dépose un amendement portant que, dans les communes non affiliées au Fonds de Crise, les chômeurs puissent recevoir l'indemnité à charge de la province et de l'Etat. Il ne s'agit pas d'attendre les socialisations de l'industrie et le contrôle des usines sans rien faire de pratique et d'immédiat. Il importe de venir immédiatement en aide à ceux qui sont dans la détresse et, de la sorte, nous aurons resserré les masses ouvrières autour de notre drapeau.

Buisseret. — Je regrette l'accueil fait à mon ordre du jour. Il me paraît, en effet, plus logique de le discuter.

Je regrette aussi qu'il n'y ait pas une langue universelle ; nous n'aurions plus cette perte de temps et nous ne verrions plus des délégués quitter la salle pendant les traductions. *(Quelques voix :* Ce n'est pas la question.)

Nous discutons la crise. Je crois que c'est une des questions qui doit attirer toute notre attention. Des rapports de la Commission syndicale et du Conseil général ont été distribués. Il y a lieu de les discuter ; nous ne pouvons nous borner simplement à les accepter. La situation est bien grave pour la classe ouvrière. En revenant du Congrès, je devrai, à l'encontre de toute dignité humaine, aller tendre la main pour recevoir l'argent que la commune donne aux chômeurs. Est-ce bien la solution de la crise ? Il serait plus juste et plus logique de reprendre l'argent aux exploiteurs, qui sont la cause de la cherté de la vie.

L'on nous dit que nous ne devons pas rechercher les causes de la crise ; moi je dis, au contraire, que c'est là ce que nous devons chercher. Si un docteur qui soigne un malade ne connaît pas la cause de la maladie, n'est-ce pas pour ce malade la continuation de ses souffrances ? Il en est de même pour la crise. Nous devons rechercher les causes ici, au Congrès, et les mettre en lumière. J'avais prévu, en 1919, que les diplomates ne feraient qu'un traité de guerre et j'ai eu raison. Je regrette que je n'ai pas les moyens matériels pour éditer mon livre sur les causes de la guerre. Il aurait pu m'épargner de venir au Congrès. D'autre part, la crise n'est pas nationale, elle est mondiale. Si un rayon de lumière nous venait de l'étranger, nous devrions l'accepter. Si, au contraire, nous pouvons faire sor-

tir de ce Congrès un rayon de lumière pour le bien-être universel, nous devons le faire.

Je me rallie à l'ordre du jour Marchand en y ajoutant que ce n'est pas la commune qui doit soutenir les chômeurs, mais ceux qui les ont exploités.

Everling regrette que le Congrès consacre si peu de temps à discuter ce grave problème.

Comment pourrait-on exposer le point de vue de ses mandants en cinq minutes?

Permettez-moi cependant de préciser l'opinion des organisations syndicales de notre arrondissement.

Le Conseil général a établi trois programmes successifs, mais il néglige de nous proposer des moyens d'action.

Le premier date d'environ dix-huit mois. Il y eut ensuite l'interpellation et l'ordre du jour du député Piérard qui fut retiré devant l'opposition de M. Woeste lorsque le second programme fut élaboré.

Nous en avons un troisième avec l'interpellation de Bertrand. Il n'y eut aucun ordre du jour sanctionnant les débats.

Va-t-on continuer à interpeller le Gouvernement sans qu'aucune conclusion n'intervienne?

On nous parle de travaux publics. Mais M. Béco nous disait l'autre jour que l'élargissement du canal de Charleroi ne pourrait commencer avant un an.

Anseele décide d'entamer des travaux, mais M. Theunis ne donne pas d'argent.

Pour mettre fin à la crise, vous avez proposé le contrôle des industries et la réquisition des usines. Mais vous n'avez indiqué aucun moyen de réalisation. Pour exécuter ces décisions, il faut des lois. Vous ne les obtiendrez pas du Parlement actuel.

Vous le savez et c'est pourquoi vous ne voulez pas entrer dans la voie de réalisation.

Si, à la suite d'une interpellation, vous vouliez déposer un ordre du jour préconisant :

1° L'allocation d'indemnités sérieuses en faveur des chômeurs;

2° La somme de un milliard pour la mise en œuvre des grands travaux publics;

3° La réquisition des matières premières et des usines,

vous auriez une majorité bourgeoise contre vous et la collaboration aurait pris fin.

Par conséquent, vous n'obtiendrez aucun résultat tant que vous n'aurez pas coupé tous les liens qui vous rattachent au Gouvernement. *(Applaudissements.)*

Dans ces conditions, je me refuse à formuler des propositions qui ne peuvent être suivies d'effet. *(Applaudissements.)*

Brunfaut. — Depuis l'armistice, on n'a quasi rien fait en Belgique en matière de travaux publics. L'incurie des hauts commissaires est lamentable dans les régions dévastées.

En matière d'habitations ouvrières, il résulterait de renseignements que sur les 2,600 communes, 37 seulement ont constitué des sociétés locales.

Le pouvoir gouvernemental est en règle, mais le pouvoir provincial et communal est en faute. Dans le Hainaut, on n'a rien fait. *(Protestations véhémentes.)*

Un délégué. — Soignies vous a passé une commande.

Brunfaut. — C'est une erreur et c'est faux. Et il est déplorable que l'on veuille résoudre une question aussi grave par des sarcasmes. *(Applaudissements.)*

Martel. — En tous les cas, ce que vous dites pour le Hainaut est inexact.

Brunfaut. — Des communes invoquent leur pénurie financière pour ne rien faire en matière d'habitations ouvrières ou de cantines scolaires.

Une action efficace doit être menée dans ce domaine et, pour modifier cet état de choses, je ne vois qu'une seule solution : le changement de régime. *(Applaudissements.)*

Vinck. — Ce n'est pas parce que des idées sont émises par Everling et par Brunfaut qu'elles sont mauvaises. *(Rires.)*

Un délégué. — C'est l'avis des provinciaux.

Vinck. — Pas de plaisanteries. La situation est grave et nous avons pour devoir d'y apporter des solutions socia-

listes. Comment aborder de pareils problèmes en un débat d'une heure, alors qu'on a passé de longues heures à discuter les sanctions ?

Nous sommes les victimes du parasitisme des intermédiaires. C'est la question des matériaux qui domine tout. Comment reprocher aux communes leur incurie quand, pour les tuiles, on vous réclame 360 francs, alors qu'elles valent 120 francs ?

Il n'est pas possible que dans un pays où l'on produit trop de matériaux de construction, où il y a de la main-d'œuvre, on ne puisse pas construire les milliers d'habitations qui sont nécessaires. *(Vifs applaudissements.)*

On ne devrait pas empêcher d'exporter, mais il est nécessaire que l'on ait dans le pays des chantiers en action. Comment bâtir avec du ciment qui coûte dix fois plus qu'avant la guerre, avec des briques, du fer, du verre, du plomb à des prix excessifs ?

Tout cela vaut une étude approfondie. Ce qu'il faut obtenir, c'est la possibilité de pénétrer dans la comptabilité des producteurs pour vérifier les prix de revient.

Ce sont des études systématiques auxquelles il faut avoir le courage de se livrer. En Allemagne, où tout cela est étudié, on a construit d'innombrables habitations nouvelles.

Il faut que notre Conseil général étudie, qu'il précise sa politique de construction et mette le Gouvernement en demeure de réaliser cette politique. *(Vifs applaudissements.)*

Mertens voudrait répondre à ses contradicteurs, mais le Congrès réclame la clôture.

de Brouckère, au nom de la Commission des Résolutions (composée comme suit par le Conseil général : de Brouckère, Duchesne, A. De Backer, Lombard, Baeck, Gryson, Mertens, Bries, Van Roosbroeck), propose de joindre un amendement du citoyen Goblet, réclamant l'obligation, pour toutes les communes, de s'affilier au Fonds de Chômage, à la résolution sur la crise industrielle.

Cette résolution, ainsi amendée, est adoptée à l'unanimité moins une dizaine de voix.

Voici le texte de l'amendement Goblet :

Engage le groupe parlementaire à proposer une mesure législative rendant obligatoire, pour toutes les communes, l'affiliation au Fonds national de crise et aux fonds intercommunaux de chômage.

Un télégramme du Président de la République géorgienne

Wauters, en excusant Vandervelde, indisposé, communique au Congrès un télégramme adressé par le citoyen Jordania, président de la République géorgienne, au ministre de la Justice, télégramme qui rappelle l'agression dont la Géorgie a été victime, et les ruines qui en sont la conséquence.

— Je dédie ce télégramme, dit Wauters, à ceux qui prétendent que toute organisation de défense nationale est inutile.

La protestation des Luxembourgeois contre l'intervention du chargé d'affaires belge

La citoyenne Thomas. — Le Parti socialiste luxembourgeois m'a chargé de vous faire une communication.

Je me permets de regretter qu'aucune femme n'ait pris position dans vos débats et qu'aucune ne siège à votre bureau.

Au Grand-Duché, les femmes ont le droit de vote depuis 1919. Elles l'ont exercé deux fois. Les catholiques en ont profité provisoirement comme on s'y attendait, mais en même temps les ouvrières sont venues à nos organisations.

La citoyenne Thomas en arrive ensuite à la mission qui lui a été confiée : un exposé sur les récents événements du Luxembourg.

Elle insiste particulièrement sur la pression exercée par les ministres français et belge pour exiger du Gouvernement la suspension des Conseils d'usine.

Les socialistes luxembourgeois, dit la citoyenne Thomas, ces « sans-patrie », ont été seuls à protester contre cette intrusion étrangère. Ils m'ont chargé de vous demander de protester avec nous. Je suis convaincue que je ne l'aurai pas fait vainement. *(Applaudissements.)*

Wauters. — Je tiens à mettre au point ce qui a été dit par la citoyenne déléguée du Luxembourg. Quand nous avons connu les faits auxquels il a été fait allusion, nous avons été aussi indignés que vous l'avez été vous-mêmes.

Le ministre des Affaires étrangères nous a déclaré que jamais il n'avait donné des instructions permettant de pareilles intrusions dans la politique intérieure d'un autre pays.

La question est venue devant le Conseil général. Celui-ci a donné mandat au groupe socialiste de demander des explications au Gouvernement et d'exiger le retrait de M. Lejeune si le fait signalé était reconnu exact. Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir que M. Lejeune lui a déclaré que jamais il n'a fait semblable démarche.

Je dois ajouter que jamais nous ne permettrions semblables agissements à l'égard d'une nation quelconque. Si semblabe chose devait se produire, ou bien c'est nous qui nous retirerions du Gouvernement ou bien c'est le Gouvernement qui devrait se retirer. *(Vifs applaudissements.)*

Le Bureau du Conseil général

Sont élus membres du Bureau du Conseil général : de Brouckère, 548,053 voix; Wauters, 547,053 voix; Vandervelde, 536,208 voix; Bouchery, 524,947 voix; Debunne, 523,326 voix; Bondas, 522,463 voix; Lekeu, 501,707 voix; Baeck, 475,537 voix.

La Question militaire

Le citoyen *Calonne* rappelle qu'il y a vingt ans, il publiait une brochure réclamant le service de six mois.

L'expérience de la guerre l'a confirmé dans cette opinion.

Il se rallie pleinement au rapport de Mathieu et rend hommage à la maîtrise avec laquelle de Brouckère a traité le problème de la nation armée.

Ma position comme officier me met dans une position délicate, mais je m'attacherai à réfuter les arguments de l'état-major. Il ne s'agit pas pour moi de rancune. J'ai conquis l'estime de tous mes chefs militaires, mais j'estime qu'il faut ébranler le régime militaire actuel.

On parle des « compétences ». Les officiers n'ont pas de contact suffisant avec la troupe et leur intelligence ne supplée pas à ce grave défaut.

En outre, ils sont sous l'influence d'idées préconçues en cours à l'école militaire.

Le « danger allemand » est pour moi l'épouvantail allemand.

L'orateur s'attache à démontrer que si les Alliés prennent les mesures de prudence dans un esprit de décision, l'Allemagne n'est plus en mesure de mener une action militaire offensive.

Elle ne peut plus s'appuyer sur les forteresses de l'Alsace-Lorraine.

L'exposé très étudié et très minutieux du camarade Calonne entre dans de longs développements techniques.

A la demande de plusieurs délégués qui expriment, en toute courtoisie, le désir d'entendre, avant la clôture du Congrès fixée à une heure, les divers orateurs inscrits et, notamment, les rapporteurs Mathieu et Hubin, l'orateur déclare au Bureau du Congrès qu'il est prêt à communiquer son discours aux membres du Parti, et, le cas échéant, à la presse pour que l'organisation du service des six mois soit envisagée en toute compétence. *(Applaudissements.)*

Eekelers. — Le Congrès d'arrondissement d'Anvers a voté un ordre du jour sur la question militaire et m'a chargé de le défendre.

Les rapports des camarades Hubin et Mathieu parlent, l'un d'un service de neuf mois, l'autre d'un service de six mois. Nous estimons que c'est insuffisant et que la nécessité s'impose d'approfondir la question.

En premier lieu, nous savons que pour garantir l'autonomie des peuples, il faut encore momentanément des armées. L'exemple de la Géorgie et même l'exemple de la Russie sont là pour le démontrer. Un peuple qui ne sait pas se défendre est prêt pour l'esclavage. Nous nous soumettons provisoirement au maintien de l'armée.

Mais cette armée doit être organisée sur un tout autre pied. Dans notre pays, le soldat n'a pas le moindre mot à dire. Il doit toujours se taire et obéir. Cela doit changer. Aussi bien que dans l'industrie doivent s'instaurer des Conseils d'ouvriers, nous demandons des Conseils de soldats dans l'armée. *(Très bien, très bien.)*

Il est impossible d'entrer, ici, dans de plus amples considérations sur la réforme démocratique de l'armée : la question est trop complexe; nous donnerons toutes nos forces pour son triomphe, parce que jamais la bourgeoisie ne nous l'accordera de bonne volonté.

En ce qui concerne le temps de service, celui-ci n'a pas la signification que Mathieu et Hubin semblent y attacher. Pendant la guerre, on forma des soldats pour le front, parfois en moins de trois mois; il est vrai qu'ils ne devaient pas servir alors de cuisinières.

La question qui doit attirer toute notre attention, c'est celle du désarmement général. *(Vifs applaudissements.)*

Si nous continuons à suivre le chemin que nous suivons, nous marchons directement à la ruine. Les charges militaires se sont tellement accrues que, de plus en plus, une solution semble devenir impossible.

C'est la raison pour laquelle nous devons, pour commencer, exiger le désarmement complet de l'Allemagne. Mais nous savons que l'Entente n'en veut pas, parce que les troupes allemandes doivent encore servir à maintenir l'armée ouvrière en respect.

C'est cependant le désarmement seul qui peut nous sauver. Néanmoins, c'est comme le disait ici Bromley, le délégué anglais. Les travailleurs n'ont rien gagné à la guerre; ils ont à en supporter tous les désavantages et n'ont bénéficié d'aucun avantage.

Nous devons soutenir de toutes nos forces tout effort qui peut nous mener vers une fraternité universelle.

C'est ainsi que nous devons aider à croître et prospérer la Ligue des Nations, que nous espérons bientôt voir une réelle Ligue des Peuples. Nous avons encore l'Internationale socialiste et l'Internationale syndicale, qui à un moment donné seront l'arme la plus puissante pour empêcher une nouvelle guerre. *(Vifs applaudissements.)*

Le temps de service n'a, de plus, rien à voir avec la question de la défense nationale et n'a pas l'importance que d'aucuns y semblent attacher.

Vandervelde pouvait dire, hier, à l'Hippodrome, que la guerre future dépasserait toutes les précédentes. Ce serait une lutte de matériel et non une guerre d'hommes contre hommes. Tous les jours s'inventent de nouvelles mitrailleuses et de nouveaux aéroplanes pour raffiner l'assassinat en grand. C'est la raison pour laquelle nous devons, de toutes nos forces, œuvrer contre toutes nouvelles guerres et pour réaliser la paix mondiale.

Du reste, le militarisme est beaucoup plus dangereux que certains le croient. Nous en avons vu qui voudraient commencer l'éducation militaire depuis l'école. Nous nous y opposerons. Pas de militarisme à l'école, sous quelque forme que ce soit! Nous devons éduquer la jeunesse dans un esprit de fraternité. Nous devons, par exemple, ne pas lui apprendre à considérer les Hollandais comme des ennemis et à haïr à jamais les Allemands; elle ne peut pas recevoir l'impression qu'à la frontière cesse l'humanité et que seul la Patrie vaut d'être aimée. *(Vifs applaudissements.)*

Si nous travaillons ainsi depuis notre jeunesse, nous ferons du bon ouvrage.

Ce Congrès doit se clôturer dans un puissant esprit d'antimilitarisme. Nous devons formellement déclarer, ici, que nous voulons le désarmement et que nous n'attendons que les autres pays pour y commencer.

Camarades, je vous demande de voter l'ordre du jour de la Fédération anversoise : il est rédigé dans l'esprit des idées que je viens de décrire. *(Longs applaudissements.)*

De Bruyne, président, constate que Mathieu, rapporteur, acceptant l'ordre du jour de la Fédération anversoise, il estime pouvoir conclure que le Congrès se rallie entièrement à la résolution d'Anvers.

Lesoil. — Il est nécessaire que la voix des anciens combattants socialistes soit entendue.

Nous ne critiquons pas systématiquement les conclusions du rapport Mathieu, elles ne nous paraissent pas complètes ni suffisantes.

Il faut envisager le péril militariste et impérialiste dans son ensemble. Ce qu'il importe, c'est de conjurer le retour du crime de la guerre contre l'humanité.

Nous croyons que le Parti ouvrier belge fait fausse route dans la question militaire, que sa politique conduit les tra-

vailleurs dans le chemin mauvais qui mène aux champs de bataille futurs où les prolétaires des différents pays s'entretueront au lieu de s'unir dans la lutte contre l'ennemi commun : le régime capitaliste.

Les anciens combattants socialistes veulent lutter encore, mais ils entendent ne combattre que contre la guerre, le militarisme et le capitalisme. *(Applaudissements.)*

La guerre a enrichi les riches et appauvrit encore les pauvres.

Le 11 novembre 1918, nous avons cru que c'était la fin de la folie meurtrière et qu'une ère de paix et de solidarité allait s'ouvrir.

Illusions perdues !

La menace de guerre pèse plus outrageusement que jamais. Pourquoi ? Parce que le capitalisme est encore debout et qu'il nous menace d'une nouvelle guerre. Le Parti ouvrier n'envisage pas assez la question militaire à fond ! Il faut, pour la résoudre, abattre la bourgeoisie et le régime actuel. *(Applaudissements.)*

La guerre n'a consacré que le triomphe du capitalisme anglo-américain. Et notre capitalisme belge a eu, lui aussi, sa part du butin.

La restauration nationale ? Ce ne fut que la restauration des coffres-forts.

C'est avec l'argent des travailleurs qu'on a subsidié tous les généraux russes qui ont violenté la liberté et l'action des révolutionnaires russes. *(Applaudissements. Colloques. Interruptions.)*

Camille Huysmans. — Vous oubliez que les bolchevistes russes ont porté la guerre offensive en Géorgie et l'ont écrasée dans le sang. *(Colloques. Approbations.)*

Lesoil. — Nous avons vu fusiller dans presque tous les pays les meilleurs socialistes. La réaction veut abattre le socialisme.

Nous devons nous dresser contre elle.

Nos dirigeants nous avaient promis que nous aurions combattu pour que ce soit la dernière guerre. Nous avons combattu pour le triomphe du capitalisme anglo-américain sur le capitalisme allemand.

Aujourd'hui, nous voyons l'Internationale capitaliste et le clergé prendre des mesures générales contre le prolé-

riat et le progrès. Plus que les capitalistes et que les Eglises, nous avons le droit de nous réunir internationalement, résolus à être les soldats de la paix après avoir été les soldats de la guerre. *(Applaudissements.)*

Que l'on nous traite de jeunes fous, à nous combattants, nous croyons être de jeunes sages.

Nos adversaires parlent du danger du militarisme allemand. N'avons-nous pas le droit de nous retourner contre ceux qui ne nous ont pas donné le fruit de la victoire, et qui le 11 novembre 1918 n'ont pas totalement désarmé l'Allemagne?

Mais en laissant des armes en Allemagne, les diplomates ont sacrifié la paix pour mater la révolution allemande. *(Applaudissements.)*

En 1914, les dirigeants capitalistes ont jeté dans la guerre des millions de prolétaires.

Bilan : 10 millions de morts, 15 millions de blessés, de mutilés, de malades, 100 millions d'êtres atteints par toutes les souffrances, 1,000 milliards sacrifiés!

Et l'on croit que cette expérience douloureuse et cruelle va recommencer. Ils ne se rendent pas compte que si l'on arme encore le prolétariat, il saisira ces armes pour faire la révolution.

La question de la réduction du temps de service n'est plus qu'accessoire; il s'agit de savoir si le prolétariat voudra encore défendre le capitalisme ou s'il voudra créer ici, comme ailleurs, non pas une patrie des Coppée, mais une République du Travail. *(Longs applaudissements.)*

Tillmans demande encore une fois pourquoi des sanctions n'ont pas été prises contre le député qui a voté contre les six mois.

Contrairement à ce qu'a dit l'orateur précédent, je considère qu'il y a, pour les travailleurs, une défense nationale.

Les conquêtes que nous avons réalisées sur le terrain économique et politique, nous devons les défendre contre l'ennemi de l'intérieur et contre l'ennemi de l'extérieur.

Si, sans raison, brutalement et criminellement, nous étions assaillis, devrions-nous laisser un peuple étranger porter la guerre dans notre pays?

Lesoil. — Personne n'a dit cela.

Tillmans. — Nous sommes foncièrement antimilitaristes, mais ceux qui nous ont trahis en 1914 ne l'étaient pas. Si notre pays était attaqué à nouveau, je suis convaincu que tous les combattants socialistes, les plus bolchevisants les premiers, courraient à la frontière. *(Applaudissements.)*

Hubin. — Ce qui arrive était à prévoir. Le Congrès devrait s'occuper du temps de service, mais ce problème devient une affaire relativement accessoire, quand on se place sur le terrain de nos rapports avec l'étranger.

On a vu s'affirmer, dans ce Congrès, la nécessité de pratiquer une politique intérieure et extérieure qui doit aboutir à la paix, et on a eu raison. Quel est l'homme pouvant, de propos délibéré, ne pas faire ce qui est humainement possible, pour organiser les rapports internationaux, de façon à éviter la guerre?

Pour ma part, quand il s'est agi de désigner un délégué à la Société des Nations, j'ai été le premier à défendre la candidature de Lafontaine, parce que ses idées tendent à créer un organisme et une mentalité de nature à conjurer la guerre.

Malheureusement, bornons-nous à constater qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas atteint ce résultat-là et que les causes de guerre sont peut-être plus grandes qu'en 1914.

La simple lecture du télégramme émanant de Géorgie nous apporte cette preuve. La Géorgie avait fait l'effort socialiste qui l'a libérée; cela n'empêche pas qu'elle est sous la botte misérable des cosaques.

Voilà le fait qu'il ne faut pas envisager à la façon de l'autruche se cachant la tête sous ses plumes.

La question du temps de service n'est qu'une des modalités de la question essentielle du maintien du pays.

Pour organiser la défense d'un pays pacifique qui ne rêve pas de conquêtes extérieures, il n'y a, en ligne générale, qu'un seul système, celui qui consiste à s'emparer des aptitudes civiles des citoyens pour les mettre en valeur lorsque le péril de l'invasion surgit.

Ça, c'est la nation armée.

Mais, pour passer de la situation civile à la situation militaire, il faut faire un apprentissage. J'estime que pour faire cet apprentissage, il ne faut pas plus de trois mois.

Il y a un seul point sur lequel je ne suis pas d'accord avec de Brouckère et Mathieu, c'est celui de la couverture.

Au fond, ils sont aussi convaincus que moi-même que l'organisation de la défense du pays doit être protégée. Mais ils envisagent cette protection sous un autre aspect. C'est une pure question technique.

Les citoyens Eekelers et Lesoil ont vu clair en disant que le problème fondamental est ailleurs.

Il importe assez peu de savoir si l'on va servir six mois et subir des rappels de deux ou trois mois, ou si l'on servira neuf mois sans grands rappels.

Je crois que beaucoup d'ouvriers aimeraient mieux faire les neuf mois d'affilée. Ne nous buttons pas à des formules qui révèlent ce caractère d'algèbre.

Laissons à nos mandataires la tâche formelle de réaliser une formule qui porte les charges militaires au minimum. J'ai défendu cette idée de la plus parfaite bonne foi.

J'ai été à ce propos en butte à de nombreuses attaques. C'est le rôle des mandataires, ce qui n'empêche que ces attaques sont parfois d'une cruauté inutile ! Mais faisons-nous confiance. En présence de ces révolutions techniques, dont Vandervelde indiquait la répercussion sur la guerre, on comprend que ces questions du quantum du temps de service disparaîtront devant la nécessité des perfectionnements et de l'éducation techniques.

Et fiez-vous à notre bonne volonté. *(Applaudissements.)*

Le Salut des Socialistes danois

Le citoyen *Van Roosbroeck* communique au Congrès un télégramme de Vandervelde, qui, tout en s'excusant d'être retenu au lit, espère que le Congrès décidera d'agir pour la conquête des six mois avec la même énergie qu'il a déployée pour la conquête du suffrage universel.

Il communique également au Congrès un télégramme adressé au Congrès du Parti ouvrier belge par le camarade Stauning, secrétaire du Parti social-démocrate du Danemark, libellé comme suit :

Au nom de la social-démocratie danoise, j'adresse au Congrès belge nos félicitations, dans l'espoir que notre collaboration avec le mouvement ouvrier belge pour la réalisation du socialisme puisse être continuée dans l'avenir. Nous regrettons d'être dans l'impossibilité de vous envoyer un délégué par suite de la lutte que nous menons contre la réduction des salaires. *(Signé)* STAUNING.

Reprise du débat sur la Question militaire

Mathieu. — On reproche au rapport de n'avoir pas suffisamment développé le côté moral du problème militaire.

C'est exact. Mais j'ai écrit que ce serait faire injure au Parti que de vouloir le convaincre de la nécessité du désarmement.

Nous nous préoccupons surtout de ce problème, et, en réclamant le désarmement de l'Allemagne, nous réclamons celui des autres pays.

Lorsque nous réclamons le service de six mois, c'est que nous considérons que le moment est venu d'organiser un type nouveau d'armée. C'est en cela que nous différons d'avis avec Hubin qui croit que l'heure est encore trop dangereuse.

Nous nous rallions à chaque mot de la résolution de la Fédération anversoise.

En terminant, Mathieu remarque que si les quatre anciens combattants qui se sont succédé à la tribune diffèrent d'avis, ils sont animés tous également de la grande pensée socialiste. Du même cœur, conclut-il, ils iraient à la frontière défendre le pays s'il était à nouveau menacé d'invasion, et, s'il était engagé dans une guerre impérialiste, ils iraient prêcher la désertion! *(Applaudissements.)*

de Brouckère, au nom de la Commission des Résolutions, précise la portée des résolutions mises au vote. Hubin conclut à un service de plus de six mois, Mathieu à un service de six mois au maximum, et la Fédération bruxelloise refuse tout service.

La Commission des Résolutions fait sienne la résolution de la Fédération anversoise en y ajoutant toutefois un amendement disant que l'armée ne peut être employée en aucune façon dans les grèves.

La proposition de la Fédération bruxelloise est rejetée à l'unanimité moins une quinzaine de voix.

La proposition Mathieu est adoptée ainsi que la résolution de la Fédération anversoise avec l'ajoute de la Commission des résolutions.

Le Congrès applaudit à ce résultat.

Voici la résolution telle qu'elle a été adoptée :

Le Congrès du Parti ouvrier belge, après avoir entendu la discussion sur la question militaire,

Considérant que l'autonomie des peuples doit être respectée et que ce respect peut nécessiter une défense nationale, le Congrès insiste énergiquement pour que la démocratisation complète de l'armée s'effectue avec un temps de service défini, qui en aucun cas ne peut dépasser les six mois ;

Convaincu qu'une course aux armements mène les pays à la banqueroute financière et prépare avec certitude de nouvelles guerres, estime que nous devons activement agir pour la limitation des arme ments afin d'arriver ainsi aussi rapidement que possible à la disparition complète des armées ;

Insiste sur le renforcement de la Société des Nations, sous la tutelle de laquelle pourrait être placée, si c'était nécessaire, une armée internationale pour maintenir la paix ;

Le Parti ouvrier aide de toutes ses forces au développement de la solidarité entre les travailleurs de tous les pays par l'organisation des conférences internationales et en collaborant activement à la consolidation des Internationales syndicale et politique, qui doivent être rendues suffisamment puissantes pour que, dans l'avenir, elles puissent empêcher toute guerre ;

Le Parti ouvrier s'opposera énergiquement à l'éducation de la jeunesse dans un esprit nationaliste ou militariste ; il mènera, d'autre part, sa propagande antimilitariste plus activement que jamais et emploiera tous les moyens pour empêcher de nouvelles guerres ;

Il affirme sa volonté d'empêcher que l'armée intervienne de façon quelconque dans le conflit entre le capital et le travail.

La Fédération bruxelloise avait proposé le texte suivant, qui fut rejeté :

Le Congrès, considérant :

1. Que la guerre est une conséquence fatale du régime capitaliste ;

2. Qu'aucune guerre, défensive ou offensive, ne se justifie dans le régime actuel ;

Que la lutte efficace et réelle contre la guerre doit atteindre sa cause même : le régime capitaliste ;

Estime en conséquence qu'il y a lieu, devant l'accroissement de la puissance du capitalisme international, de redoubler l'activité des organismes ouvriers de tous les pays, d'opposer, par une propagande intensive, pacifiste, antimilitariste, un esprit anti-guerrier dans les masses, surtout la jeunesse et les enfants ;

Considère qu'une mobilisation constituerait une ultime provocation au prolétariat mondial, toujours vaincu dans tout conflit armé;

Estime que, dans ce cas, il appartiendrait aux organisations ouvrières d'user de tous les moyens en leur pouvoir et notamment la grève générale révolutionnaire, prodrome de la conquête du pouvoir politique par les prolétaires ;

Ce n'est que maîtresse de ses propres destinées, qu'il appartiendrait à la classe ouvrière de défendre les conquêtes de la révolution ;

Reprend l'ancien cri de combat socialiste :

Pas un homme, pas un sou, pas un canon!

S'élève d'une façon énergique contre les rapports présentés ;

S'insurge contre l'attitude anti-socialiste des membres rapporteurs.

Le Congrès adopte encore, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Considérant que, du point de vue national et international, la réduction du service militaire à six mois, en attendant le désarmement général, doit être la préoccupation maîtresse des travailleurs socialistes belges,

Décide que, d'ici aux élections prochaines, le Parti ouvrier mènera la même campagne pour les six mois que jadis pour le suffrage universel et que, dans toutes les réunions publiques organisées par le Parti, la question devra figurer à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est proposé par les citoyens Vandervelde, de Brouckère, Van Roosbroeck, Lekeu, De Backer, Serwy, Martel, Baeck, Boulanger.

Pour le droit de vote des miliciens rappelés

Les citoyens Goblet, Lefèvre et Plumat présentent ensuite l'ordre du jour suivant, qui est adopté :

Le Congrès du Parti ouvrier belge, réuni à Anvers, les 26, 27 et 28 mars 1921,

Considérant que le rappel des classes sous les drapeaux à la veille des élections communales, a été dirigé contre les mandataires du Parti ouvrier,

Proteste énergiquement contre cette façon de faire et exprime le vœu de voir autoriser les soldats rappelés à rentrer dans leurs foyers le 24 avril prochain afin que ceux-ci puissent exprimer leur volonté comme tous les autres citoyens.

En réponse à une question de Tillmans, au sujet du vote d'Hubin relatif au service de 6 mois, le président *De Bruyne* répond en disant que désormais la question se trouve, pour la première fois, résolue par un vote formel du Congrès. Ses résolutions font donc la loi pour tout le monde.

Hubin. — Cette question ne comporte que deux réponses :

Ou bien, lorsque la question se posera, je m'inclinerai en soldat discipliné du Parti. Ou bien je demanderai à un camarade ayant plus la confiance du Parti que moi d'achever mon mandat. *(Applaudissements.)*

Une voix. — La première réponse fera le plus plaisir au Parti ouvrier. *(Applaudissements.)*

De Bruyne clôture le Congrès. Au prochain Congrès, nous aurons, derrière nous, quatre élections. Il y a donc du travail à livrer.

Nous avons présentement 1,040 mandataires socialistes dans les Conseils communaux; les élections prochaines nous en donnerons un nombre beaucoup plus considérable. *(Applaudissements.)*

Vous voyez d'ici la tâche de notre Centrale d'Education. *(Applaudissements.)*

Il remercie le citoyen Van Roosbroeck pour la brillante organisation du Congrès et les traducteurs pour le superbe effort de traduction.

Van Roosbroeck remercie les socialistes anversois, et spécialement le citoyen E. Van Eyndonck, secrétaire d'arrondissement, pour l'admirable réception faite aux congressistes.

Ceux-ci se séparent au chant de l'*Internationale*.

ANNEXE

Complément aux rapports présentés au XXXII^e Congrès annuel

La crise industrielle

Après que, durant plus de quatre années consécutives, la classe ouvrière eût enduré avec un courage réellement stoïque la misère et les privations que la guerre avait engendrées, elle se mit, immédiatement après la conclusion de l'armistice, à la disposition du patronat.

Les travailleurs étaient las de végéter à l'aide d'un secours parcimonieusement distribué. Les patrons semblaient avoir reçu quelques enseignements de la guerre et n'avaient plus une attitude aussi agressive vis-à-vis de l'organisation syndicale.

De tous côtés, il fut dit aux ouvriers qu'il fallait produire et produire encore; que seule une production intensive pouvait relever le pays de la malheureuse situation dans laquelle les circonstances l'avaient plongé.

Les travailleurs ne restèrent pas sourds à cet appel. Ils reprirent le travail, du moins partout où l'occasion leur en était offerte. Les situations devinrent cependant de plus en plus difficiles. Le coût de la vie s'élevait continuellement et, malgré les efforts des organisations syndicales pour y obvier par des augmentations de salaires, afin d'apporter quelques améliorations au sort des travailleurs, ces organisations virent les résultats obtenus complètement anéantis par l'augmentation démesurée des prix des matières de première nécessité.

Au lieu qu'il fut permis aux travailleurs de se remettre des privations endurées, la lutte devint encore plus âpre.

Vint alors le fléau sous les dehors de la crise. Au moment où partout règne le manque de matières manufacturées, au moment où plus que jamais produire est le seul moyen de relever le monde des chocs subis, juste à ce moment, par dizaines de mille, nos travailleurs sont jetés à la rue. Eux et les leurs sont abandonnés à la famine!

En tout premier lieu, nous avons eu le chômage dans l'industrie diamantaire et dans celle du tabac. Dans cette dernière industrie survint, pendant un certain temps, une amélioration, mais la première fut avant tout fortement atteinte et les ouvriers diamantaires furent obligés, après un chômage de plusieurs mois, de chercher leur subsistance dans d'autres industries. Mais là également la situation empira de jour en jour.

Les premiers signes de la crise se firent sentir, dans la région de Renaix, au cours du mois de mai, particulièrement dans l'industrie textile. Cette industrie fut atteinte dans toute la Flandre : l'industrie du lin se vit de prime abord harcelée par un chômage étendu. Dans l'industrie textile gantoise, d'accord avec les patrons, on essaya de prévenir les tristes conséquences du chômage par une diminution des heures de travail.

Les autres industries furent atteintes ensuite, la plupart au cours du mois de juin, jusqu'à ce qu'en dernier lieu l'industrie du transport, particulièrement au port d'Anvers, reçut également pleinement sa mesure au mois de décembre.

Nous n'avons pas encore cité alors l'industrie du bâtiment, dans laquelle, depuis l'armistice, il n'a pas, pour ainsi dire, été question de reprise de l'activité.

Nous estimons donc que depuis la reprise du travail, dans la plupart des industries, la crise se fit pour la première fois sentir vers le mois de juin. A ce moment,cependant, on pouvait constater dans la situation de l'industrie belge une sensible amélioration.

A trois reprises, le Ministère de l'Industrie et du Travail avait fait procéder à une enquête dans le pays pour établir l'état de la reprise du travail, notamment en juin et en décembre 1919 et en juin 1920. Seuls les ateliers occupant 20 ouvriers et plus purent être pris en considération pour les résultats des enquêtes, parce que les patrons occupant moins de 20 ouvriers avaient refusé de donner les renseignements demandés.

650,889 ouvriers étaient occupés, en juin 1913, dans les 4,268 entreprises qui prenaient part à l'enquête. En décembre 1919, il y en avait 490,820, et, en juin 1920, 606,960. Les entreprises citées se répartissent entre 17 industries; comparées avec le recensement de 1910, il y avait 5 indus-

tries où il y avait plus de travailleurs occupés, notamment : dans la métallurgie, 128,895 contre 123,404, ou 104 p. c. ; dans l'industrie céramique, 18,773 contre 16,994, ou 110 p. c. ; dans l'industrie minière, 167,792 contre 146,024, ou 115 p. c.; dans la verrerie, 27,938 contre 24,107, ou 116 p. c., et dans la papeterie, 9,687 contre 8,164, ou 119 p. c. Parmi les 12 autres industries, la reprise était de 12 p. c. dans celle du transport; celle qui la suivait était l'industrie du vêtement, avec 48 p. c.

En comparaison avec les chiffres de juin 1913, nous obtenons naturellement d'autres chiffres et nous voyons les mines avec 167,792 contre 153,651, ou 109 p.c. de reprise.

Si nous voyons comment cette reprise eut une influence sur la production des 4,268 entreprises, nous avons alors *6.89 p. c.* d'entreprises avec 25 p. c. en moins que la production de 1913; *17.43 p. c.* avec une production de 25 à 50 p. c.; *19.47 p. c.* avec une production de 50 à 75 p. c., et *8.62 p. c.* d'entreprises avec plus de 100 p. c. de production.

Ainsi qu'on peut le constater, l'industrie belge était énergiquement occupée à se rétablir rapidement. Vint alors la crise, un phénomène international. Les patrons en firent immédiatement usage pour essayer de commettre un attentat contre les salaires et les avantages conquis par les travailleurs avec tant d'abnégation et de lutte. Pendant que les ouvriers étaient congédiés par milliers, on essaya de diminuer le salaire de ceux qui restaient occupés. Il fut proposé à ces derniers de rattraper le salaire perdu par une plus longue prestation de travail.

Dans d'autres industries, nous vîmes les patrons fermer leurs ateliers et annoncer le même jour que le travail serait repris le jour suivant, mais à des salaires moindres, alors qu'il faudrait travailler plus d'heures par jour.

Tout démontrait donc clairement que, si la crise était internationale, les patrons belges y faisaient face, avec l'espoir de pouvoir dompter les ouvriers.

Le chômage augmenta ensuite de jour en jour. Une statistique incomplète donna 10,816 chômeurs au 30 novembre 1919. Il n'est question ici que d'ouvriers affiliés à une caisse de chômage. Une enquête minutieuse fit monter ce chiffre à 35,638. Un recensement suivant donna, au 31 décembre, 94,796 chômeurs. L'année nouvelle n'a pas apporté

d'amélioration parce que, au 31 janvier, il y avait 117,751 chômeurs, et tout fait prévoir que les statistiques démontreront que nous avons en ce moment plus de 125,000 chômeurs dans notre pays.

Il importe donc de prendre les mesures que la situation comporte. Le Comité national de la Commission syndicale et le Conseil général du Parti ouvrier belge le comprirent clairement. Ils s'assemblèrent au cours du mois de janvier, trois semaines consécutives, pour discuter la situation et les mesures à prendre. Les débats se clôturèrent par la rédaction du programme connu. Ce programme a paru dans le rapport du Conseil général, page 32, etc., afin de servir de documentation aux délégués du Congrès.

Une entrevue fut demandée et obtenue du Gouvernement pour amener la réalisation de ce programme.Le groupe socialiste de la Chambre fit une interpellation qui, certainement, eut son effet, mais à laquelle il manquait, selon nous, quelque chose : un ordre du jour déterminé, établissant que la Chambre était entièrement d'accord avec les mesures proposées par la Commission syndicale et le Conseil général. Leur acceptation par la Chambre et le Gouvernement aurait eu une influence considérable.

Ceci ne signifie naturellement pas que rien n'a été obtenu. Au contraire ! Puisque le Gouvernement a accepté dans son entièreté notre proposition concernant l'augmentation des indemnités du Fonds de Crise.

En ce qui concerne les travaux publics à exécuter, le ministre Anseele vient de faire un sérieux pas en avant. Mais ici on peut et on doit faire plus, parce qu'il est à craindre que, si tout continue à avancer du train dont on va, la crise sera déjà depuis tout un temps derrière nous avant que les plans espérés en ce moment seront mis à exécution. La seule objection de valeur que le Gouvernement puisse formuler concerne la question financière. Mais qu'il fasse voter par les Chambres le projet Hallet concernant l'impôt sur le revenu et la levée sur le capital — ainsi que le programme l'indique, du reste, — et les moyens financiers seront trouvés. Une politique saine en matière de matériaux de construction doit aussi être suivie par le Gouvernement.

La réquisition des matériaux et, le cas échéant, des fabriques, n'est également pas plus avancée. Nous devons cependant y arriver, parce que les possédants — prenons seu-

lement ceux du lin — sont résolus à tout, hormis de vendre à un prix raisonnable ce qui est en leurs mains.

Il y a donc encore beaucoup à faire pour que le pro gramme rédigé soit exécuté. Le nécessaire devrait, à cet effet, être entrepris.

De plus, il y a moyen d'apporter un changement dans la situation actuelle en réalisant rapidement la socialisation dans deux industries. Nous envisageons ici la batellerie intérieure et l'industrie du tabac (1).

Le rapporteur,
Corn. MERTENS.

---

(1) Suit l'ordre du jour adopté par le Congrès.

Table alphabétique des abréviations

ABRÉVIATIONS

a.	= amendement.	*m.*	= motion.
c.	= communication.	*o. j.*	= ordre du jour
dé	= déclaration.	*pro.*	= proposition.
disc.	= discours.	*v.*	= vote.
dis.	= discussion.		

Objets classés alphabétiquement.	Pages.
Affaire Coppée	*o. j.* et *v.* 10.
Bureau du Conseil général	*pro.* 34 ; *dis.* 35 ; *v.* 53.
Clôture du Congrès	*disc.* 64.
Commission de la Trésorerie	*pro.* 34 ; *v.* 35.
» » Presse	*pro.* 34 ; *v.* 35.
Contre l'arbitraire du Ministre des Affaires économiques	*m.* 43 ; *o. j.* et *v.* 44.
Crise industrielle	*dis.* 42 ; *o. j.* 43 ; *dis.* 44 ; *v.* 51 ; *com.* 52 ; compléments aux rapp^ts 65.
Cumul des mandats (voir Revision des statuts, introduction d'un nouvel article [83*bis*])	
Discipline dans le Parti	*dé.* 64.
Discours de bienvenue	*disc.* 3.
Droit de vote des miliciens rappelés . .	*o. j.* et *v.* 63.
Industrialisation des chemins de fer . .	*dis.* 41 ; *v.* 42.
Mutualité socialiste (voir Revision des articles 3, 25 et 35 des statuts).	
Ordre du jour du Congrès	2.
Protestation des Luxembourgeois contre l'intervention du chargé d'affaires belge . .	*com* 52 ; *dis.* 53.
Question militaire	*dis.*53 ; *dis.* 61 ; *o. j.* 62 ; *o. j.* et *v.* 63.
Rapport du Bureau du Conseil général . .	*dis.* et *v.* 11.
» du Groupe parlementaire . . .	*dis.* 12 ; *o. j.* et *dis.* 18 ; *v.* 26.
» de la Centrale d'Education ouvrière (Le Sou de l'Ecole) . . .	*dis.* 27 ; *o. j.* et *v.* 28.
» sur la Presse socialiste . . .	*v.* 29.
» de la Fédération des Jeunes Gardes socialistes	*v.* 29.
» de la Commission syndicale . .	*v.* 29.
» de l'Office coopératif belge . .	*dis.* et *v.* 29.
Revision des articles 3, 25 et 35 des statuts (La Mutualité socialiste)	*dis.* 30 ; *dis.* 33 ; *v.* 34.
Revision des statuts : Introduction d'un nouvel article (83*bis*) (Cumul des mandats)	*dis.* 35 ; *m.* et *v.* 41.

Objets classés alphabétiquement.	Pages.
Salut des socialistes anglais	*disc.* 6.
» » » de Tchéco-Slovaquie.	*disc.* 8.
» » » hollandais. . . .	*com.* et *pro.* 32.
» » » danois.	*com.* 60.
Télégramme de sympathie à la Géorgie. . .	*pro.* 9.
» du président de la République géorgienne	*com.* 52.

Table indicative des membres qui ont pris la parole

Noms classés alphabétiquement.	Pages.
ALEXANDRE	
Mutualité socialiste	30-34.
BOLOGNE	
Mutualité socialiste	30-34.
BOUCHERY	
Contre l'arbitraire du ministre des Affaires économiques	43.
BOULANGER	
Cumul des mandats	37-40-41.
BROMLEY	
Salut des socialistes anglais. . . .	6.
BRUNFAUT	
Cumul des mandats	37.
Crise industrielle	50.
CALONNE	
Question militaire.	53.
CARLIER	
Industrialisation des chemins de fer. .	42.
CHABOT	
Mutualité socialiste	39.
DE BROUCKÈRE	
Rapport du Groupe parlementaire . .	12-14-17-25.
Bureau du Conseil général	35.
Cumul des mandats	39-40-51.
Question militaire.	61.
DE BRUYNE	
Question militaire.	56.
Discipline dans le Parti	64.
Clôture du Congrès	64.

Noms classés alphabétiquement	Pages
DELVIGNE	
Discours de bienvenue	5.
Salut des socialistes anglais	6
» » de Tchéco-Slovaquie	8.
Rapport du Bureau du Conseil général	11.
Ordre du Jour du Congrès	27.
Cumul des mandats	35.
Crise industrielle	44.
EEKELERS	
Rapport du Groupe parlementaire . .	21.
Cumul des mandats	37.
Question militaire	54.
EVERLING	
Crise industrielle	49
FESLER	
Bureau du Conseil général	35.
GOBLET	
Crise industrielle	47.
HALLET	
Industrialisation des chemins de fer . .	41-42.
HUBIN	
Question militaire	59.
Discipline dans le Parti	64.
HUYSMANS	
Discours de bienvenue	3.
Question militaire	57.
JACQUEMOTTE	
Rapport du Groupe parlementaire . .	12-17-22-26.
JAUNIAUX	
Mutualité socialiste	31.
LABOULLE	
Cumul des mandats	36-37-41.
LEEUW	
Bureau du Conseil général	35.
LEKEU	
Mutualité socialiste	34.
Bureau du Conseil général	35
LESOIL	
Question militaire	56-57-58.
MARCHAND	
Crise industrielle	40.
MARTEL	
Crise industrielle	50.
MATHIEU	
Question militaire	61.

Noms classés alphabétiquement	Pages.
MERTENS	
Rapport du Groupe parlementaire. . .	18-24.
Crise industrielle	42-44 51.
NEMEC	
Salut des socialistes de Tchéco-Slovaquie	8.
PIÉRARD	
Rapport du Groupe parlementaire. . .	19.
Mutualité socialiste	33.
Cumul des mandats	40.
PÉRIQUET	
Mutualité socialiste	34.
SERWY	
Rapport de l'Office coopératif belge . .	29.
THOMAS (Citoyenne)	
Protestation des Luxembourgeois contre l'intervention du chargé d'affaires belge	52.
TILLMANS	
Question militaire	58 59.
Discipline dans le Parti	22.
VANDERVELDE	
Affaire Coppée	10.
Rapport du Groupe parlementaire. . .	22.
Question militaire	58-59.
VAN ROOSBROECK	
Présidence du Congrès	5.
Télégramme de sympathie à la Géorgie .	9.
Affaire Coppée.	12.
Salut des socialistes hollandais . . .	32.
Mutualité socialiste.	34.
Commissions de la Trésorerie et de la Presse	34.
Bureau du Conseil général	34.
Salut des socialistes danois	60.
Clôture du Congrès	64.
VINCK	
Crise industrielle	50.
WAUTERS	
Rapport du Groupe parlementaire. . .	25.
Télégramme du président de la République géorgienne	52.
Protestation des Luxembourgeois contre le chargé d'affaires belge	53.
WINTER	
Salut des socialistes de Tchéco-Slovaquie	8.